



# Rapport d'activité

2024



# Introduction

Services créés dans chaque département à partir de 2010, faisant suite aux politiques de refondation du secteur AHI, les SIAO constituent des plateformes uniques départementales qui coordonnent les orientations vers les dispositifs d'hébergement d'urgence et d'insertion et de logements accompagnés financés par l'Etat. Ils participent à l'observation sociale de la demande.

Les objectifs poursuivis par la mise en place des SIAO sont de :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement,
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance de la disponibilité de l'ensemble de l'offre existante,
- Favoriser la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement,
- Améliorer la fluidité de l'hébergement vers le logement,
- Mettre en place un observatoire de la demande d'hébergement.

Plusieurs textes sont venus précisés les missions des SIAO :

- En 2014, la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) a consacré juridiquement les SIAO et modifié le Code de l'Action Sociale et des Familles en conséquence pour y préciser les missions des SIAO dans l'article L. 345-2-4.
- L'article L. 345-2 du CASF précise ainsi que « les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) ont pour objectif de contribuer efficacement à améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans logement, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés ».
- Ces dispositions ont été complétées et déclinées le 17 décembre 2015 dans une circulaire qui est venue préciser que chaque département doit disposer d'un SIAO unique regroupant hébergement d'urgence, plateforme téléphonique du numéro d'urgence sociale 115 et hébergement/logement d'insertion.
- En mars 2022, une nouvelle instruction vient confirmer le rôle des SIAO dans la politique du logement d'abord et indique qu'ils sont la « clé de voûte du service publique de la rue au logement ». Cette instruction précise un certain nombre d'évolution des SIAO et confirme leur fonction centrale de coordination des acteurs.

Dans le Finistère, lors de la mise en place des SIAO, les principaux gestionnaires d'hébergement ont décidé en 2011, en accord avec les services de l'Etat, de se regrouper sous forme associative pour gérer le SIAO insertion ; le SIAO urgence avait été confié dès 2010 à l'association AGEHB déjà gestionnaire du 115.

Plusieurs circulaires et instructions plus tard, le SIAO 29 est aujourd'hui une association loi 1901, rassemblant 15 adhérents gestionnaires d'hébergement et de logement accompagné, assurant ainsi une représentation de lieux d'évaluation et de gestionnaires d'hébergement d'urgence et d'insertion du département. Le SIAO 29 est de ce fait construit et porté par un ensemble d'opérateurs à travers son conseil d'administration.

Depuis le 1er janvier 2021, après une importante réorganisation demandée par l'Etat pour consolider l'organisation du SIAO 29, les activités des volets urgence-115 et insertion sont gérées directement par l'association, qui est à nouveau employeur. Les équipes sont rassemblées dans les mêmes locaux à Quimper.

Cette réorganisation a mis fin à un fonctionnement « historique » liant le SIAO 29, la Fondation Massé-Trévidy et l'AGEHB (Croix-Rouge Française depuis le 1er juillet 2021) qui géraient opérationnellement les volets insertion et urgence.

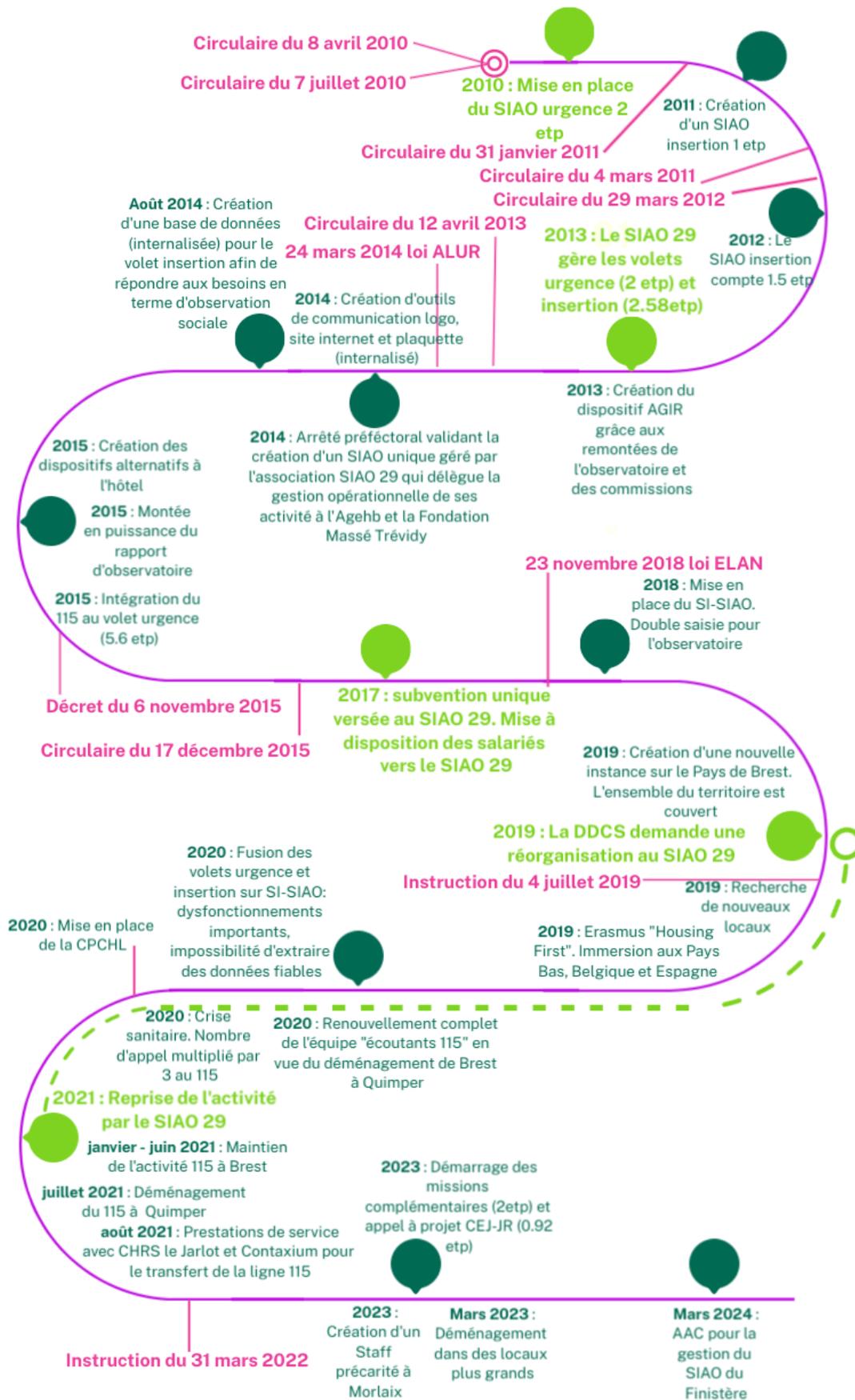
Sur le département, le volet urgence avec le 115, constitue le point d'entrée pour toute demande d'hébergement d'urgence.

Il centralise et coordonne l'attribution de l'ensemble des places d'hébergement d'urgence. Via le numéro d'urgence sociale « 115 », il évalue les situations des personnes en lien avec les lieux d'accueil-évaluation afin de les orienter, de manière immédiate, vers un hébergement adapté.

Le volet Insertion constitue le point d'entrée pour toute demande d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné. L'orientation se fait de façon concertée via les lieux d'accueil-évaluation et les Commissions d'Orientation Territoriale.

Les volets urgence et Insertion participent ensemble à l'observation de la demande locale d'hébergement et de logement accompagné.

Le schéma en page suivante représente l'évolution de la construction du SIAO du Finistère et de l'association SIAO 29 intrinsèquement liés.







# 01

## PRESENTATION DU SIAO 29

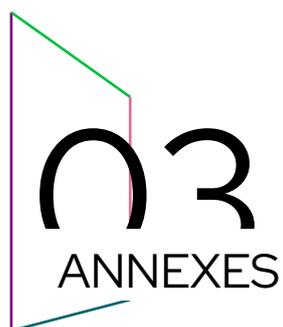
1. Les membres de l'association et composition du bureau p. 11
2. Les moyens et les missions p. 12
3. L'organisation et le fonctionnement p. 14
4. Les dispositifs p. 19
5. Eléments marquants et perspectives p. 26



# 02

## RAPPORT D'OBSERVATOIRE

1. Le volet urgence p. 33
2. Le volet insertion p. 47



# 03

## ANNEXES

1. Organigramme p. 61
2. Fiche de demande insertion p. 63
3. Bulletin d'information p. 71





01

PRESENTATION

DU SIAO 29



# 1. Les membres de l'association et composition du bureau

## Les membres de l'association

### CCAS de Brest

40 rue Jules Ferry 29200 Brest  
Représenté par Monsieur François CUILANDRE

### CCAS de Quimper

8 rue Verdelet 29000 Quimper  
Représenté par Madame Isabelle ASSIH

### CCAS de Concarneau

14 rue de Courcy 29900 Concarneau  
Représenté par Monsieur Marc BIGOT

### CCAS de Carhaix

Place de la Mairie BP 258 29837 Carhaix-Plouguer  
Représenté par Madame Hélène GUILLEMOT

### Association COALLIA

16-18 Cour Saint Eloi, 75592 Paris Cedex 12  
Représentée par Madame Anne-Laure LESVENAN

### CIAS Quimperlé Communauté

1 rue Andreï Sakharov 29300 Quimperlé  
Représenté par Madame Marie-Françoise LE ROCH

### Association DON BOSCO

Parc d'innovation de Mescoat 29800 Landerneau  
Représentée par Madame Isabelle MELSCOET

### Association Croix-Rouge Française - PSB

7 rue de Lanrédec 29200 Brest  
Représentée par Monsieur Julien VERGNAULT

### Association ASAD

15 rue de Kerfraval 29600 Morlaix  
Représentée par Madame Odile HUET

### Fondation Massé-Trévidy

39 rue de la Providence 29000 Quimper  
Représentée par Madame M-M BOURBIGOT

### Association Habitat et Humanisme

20 avenue de Limerick 29000 Quimper  
Représentée par Monsieur Jean-Michel QUEAU

### CIAS du Cap Sizun

17 rue Lamartine 29770 Audierne  
Représenté par Monsieur Gilles SERGENT

### CCAS de Morlaix

29 rue de Brest 29600 Morlaix  
Représenté par Monsieur Jean-Paul VERMOT

### Association AILES

8 rue Michelet 29200 Brest  
Représentée par Monsieur Yvon MAZE

### CIAS de Poher Communauté

Pl. de la tour d'Auvergne 29270 Carhaix-Plouguer  
Représenté par Madame Viviane MOISAN

L'association, qui regroupe 15 adhérents, est composée des personnes morales représentées par un titulaire et deux suppléants.

Dans l'esprit de promouvoir la participation, le Conseil d'Administration est ouvert aux personnes accueillies ou accompagnées

## Composition du Bureau

Du 12/10/2023 au 07/06/2024

### Présidente

Madame Marion MAURY

### Secrétaire

Madame Sophie CABARET

### Trésorier

Monsieur Jean LE BARS

### Vice-présidente

Madame Annie PEURON

### Secrétaire adjoint

Monsieur Julien VERGNAULT

### Trésorier adjoint

Monsieur René BILIEN

Depuis le 07/06/2024

### Président

Monsieur Julien VERGNAULT

### Secrétaire

Madame Sophie CABARET

### Trésorier

Monsieur Jean LE BARS

### Vice-présidente

Madame Annie PEURON

### Secrétaire adjointe

Madame Nathalie STEPHAN

En 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises, le Bureau s'est réuni 6 fois.

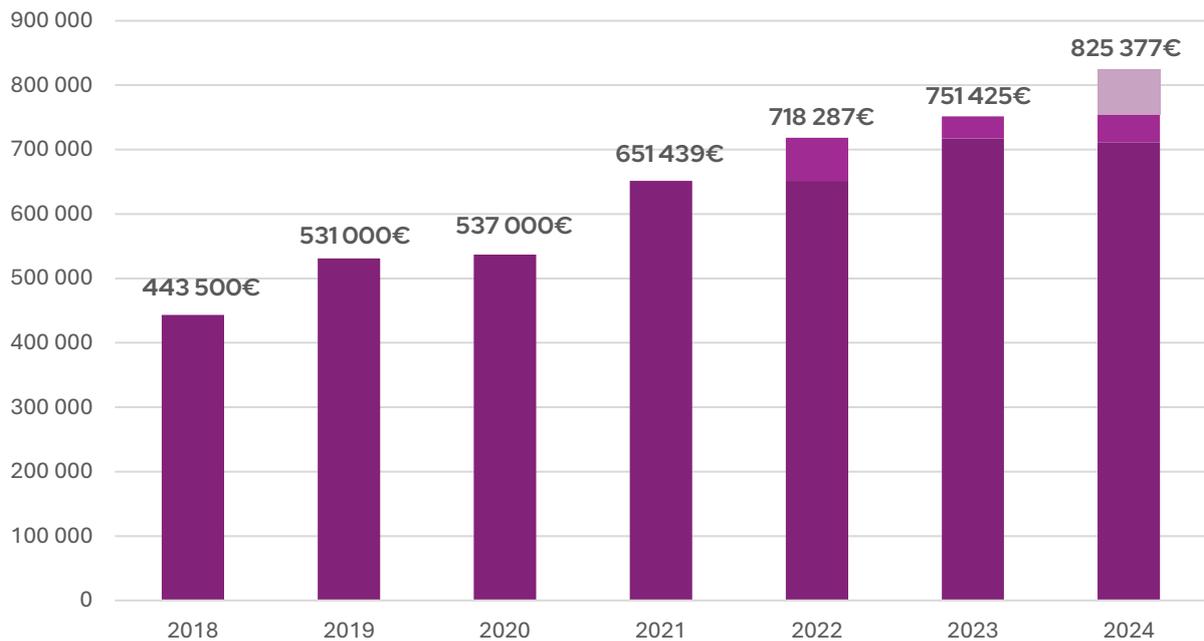
## 2. Les moyens et les missions

### Locaux

Pour des raisons de discrétion, l'adresse postale du SIAO 29 est 1 allée Mgr Jean René Calloc'h – 29000 Quimper.



## Subventions de fonctionnement



L'État est le seul financeur du SIAO 29. Les subventions permettent à l'association d'assurer son fonctionnement. Celles-ci ont sensiblement augmenté, en particulier depuis 2021, en raison de la réorganisation du SIAO sur le département mais également du fait du développement de l'activité liée aux besoins et au positionnement des SIAO comme « clé de voûte » dans le service public de la rue au logement (instruction du 31 mars 2022).

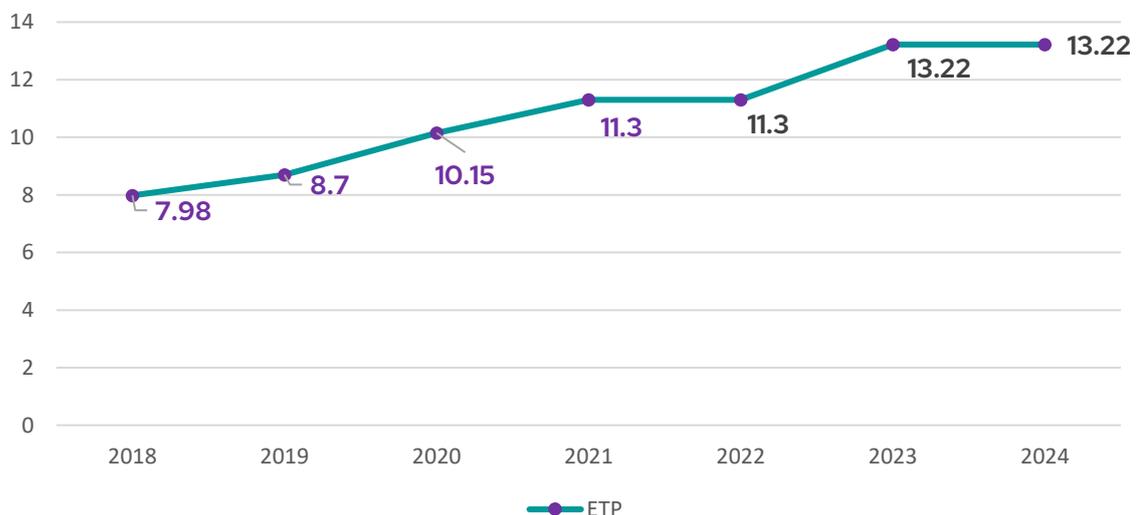
En 2024, le SIAO 29 a bénéficié de 825 377€ de subvention de fonctionnement qui comprennent un financement initial de 711 404€ et le versement en fin d'année de l'excédent 2023 ainsi que la somme correspondant au Ségur pour tous.

## Personnels

En 2024, le SIAO 29 est financé pour 13.22 ETP. A ceux-ci s'ajoute 1 ETP supplémentaire financé hors fonctionnement SIAO pour du suivi de parcours renforcé des ménages mis à l'abri par le 115.

Au 31/12/2024, le SIAO 29 compte 15 salariés pour 14.22 ETP toutes missions confondues. Cf. Annexe 1

### Evolution des ETP



## Les missions

Le SIAO est une plateforme unique qui répond à 2 niveaux de prise en charge : l'urgence et l'insertion.

Ces 2 volets ont pour missions de :

Recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative

Gérer le service d'appel téléphonique dénommé « 115 »

Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles, traiter équitablement leurs demandes et leur faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire ; Suivre le parcours des personnes ou familles prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation

Contribuer à l'identification des personnes en demande de logement, si besoin avec un accompagnement social

Assurer la coordination des personnes concourant au dispositif de veille sociale prévu à l'article L. 345-2 et lorsque la convention conclue entre l'Etat et la personne morale en charge du SIAO le prévoit, la coordination des acteurs mentionnés à l'article L 342-2- 6 du CASF

Produire chaque année les données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement

Participer à l'observation sociale

## 3. L'organisation et le fonctionnement

### Champ géographique d'intervention et commissions territoriales insertion

Afin d'être au plus près du terrain et d'assurer un maillage du département, le SIAO 29 s'est construit sur une base territorialisée.

Cette organisation a permis la mutualisation, l'acculturation des dispositifs et l'interconnaissance des gestionnaires finistériens. Cela favorise les échanges et la mise en synergie des acteurs locaux. Cette territorialisation est déclinée dans le fonctionnement du SIAO 29, sur les volets urgence et insertion :

- Le pays de Brest
- Le pays de Cornouaille
- Le territoire des pays de Morlaix – COB29

L'objectif de ce découpage territorial est d'étudier les demandes de chaque territoire avec les partenaires présents sur ce dernier. Cela se fait via les lieux d'évaluation et les commissions.

## Pays de Brest



### Périodicité

Toutes les 6 semaines

### Dispositifs intégrés

AGIR, IML (FSL), ALT, Pension de famille

### Membres de la commission

Chaque opérateur du territoire gestionnaire d'un dispositif entrant dans le champ du SIAO 29

Chaque EPCI ayant intégré la commission

Représentant de la mission locale

Représentant du Conseil départemental

Représentant de chaque bailleur social présent sur le territoire

Représentant du SIAO 29

## Pays de Morlaix – COB 29

### Périodicité

Toutes les 2 semaines

### Dispositifs intégrés

AGIR, CHRS, ALT, Pension de famille, Résidence accueil

### Membres de la commission

Chaque opérateur du territoire gestionnaire d'un dispositif entrant dans le champ du SIAO 29

Représentant de la mission locale

Représentant du SIAO 29



## La CASAL (Commission d'Accompagnement Social et d'Accès au Logement) Brest Métropole

Cette commission a été créée en 1992, le SIAO s'est intégré à un fonctionnement existant

### Périodicité

Deux commissions différentes, 1 fois par mois

### Dispositifs intégrés

CHRS, ALT, Pension de famille, Résidence accueil



### Membres de la commission

Chaque opérateur du territoire gestionnaire d'un dispositif entrant dans le champ du SIAO 29  
Représentant de la mission locale  
Représentant de chaque bailleur social présent sur le territoire Brest Métropole  
Représentant du SIAO 29

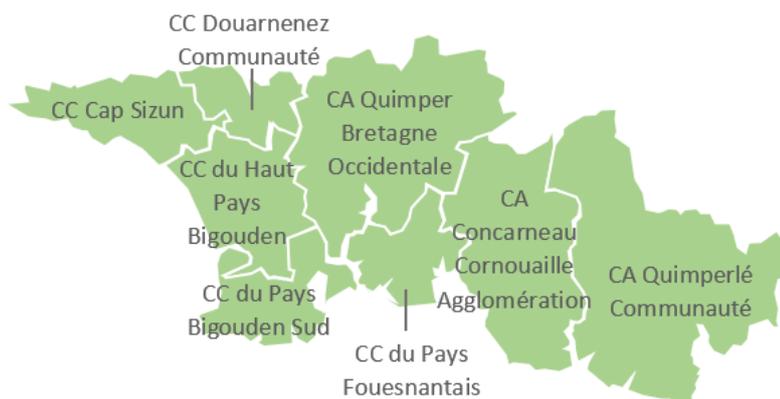
## Commission Partenariale de Cornouaille pour l'Hébergement et le Logement

### Périodicité

Toutes les 2 semaines

### Dispositifs intégrés

AGIR, CHRS, IML (FSL + Etat), ALT, Pension de famille, Cité de promotion familiale, Résidence accueil, Résidence sociale



### Membres de la commission

Chaque opérateur du territoire gestionnaire d'un dispositif entrant dans le champ du SIAO 29  
Chaque EPCI ayant intégré la commission  
Représentant de la mission locale  
Représentant du Conseil départemental  
Représentant de chaque bailleur social présent sur le territoire  
Représentant du SIAO 29

## Lieux d'évaluation

Dans l'objectif de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement, des lieux d'évaluation ont été identifiés. Ces derniers, selon les territoires, sont : CDAS, Mission Locale, autres CCAS-CIAS et associations.

Pour un hébergement d'urgence, les personnes peuvent ainsi s'adresser à des lieux d'accueil physique en complément du 115, numéro d'urgence sociale départemental.

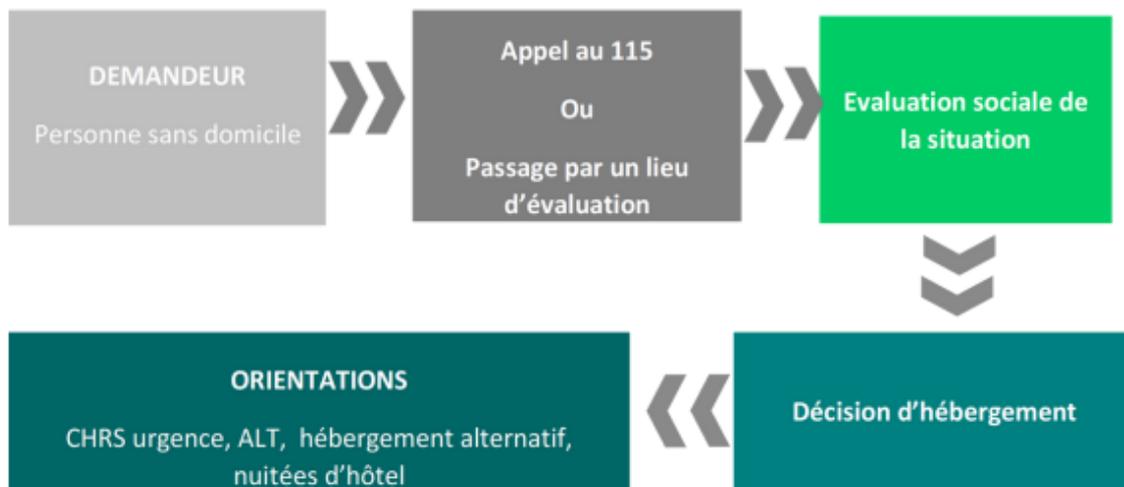
Pour demander un hébergement d'insertion ou un logement adapté, les personnes doivent s'adresser aux lieux d'accueil identifiés sur leur territoire et correspondant à leur situation familiale. Il revient à ces lieux d'évaluation :

- D'assurer localement un accueil physique et téléphonique,
- De réaliser une évaluation et de formuler des préconisations à partir d'outils communs,
- De transmettre ces éléments au SIAO et aux commissions territoriales.

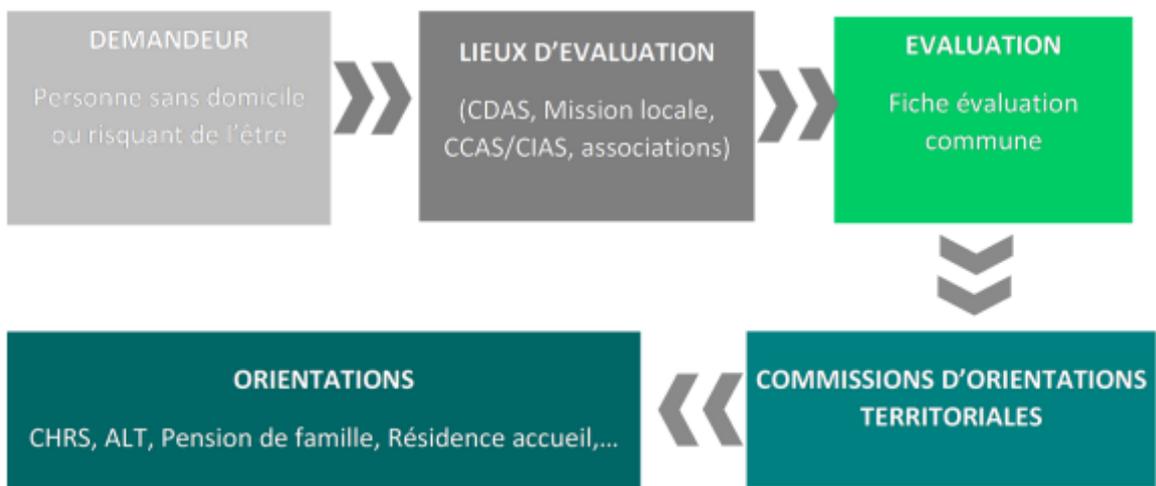
Chaque demande d'hébergement d'insertion doit se faire à l'aide de la fiche départementale (à l'exception de la CASAL). Cette étape, qui intervient en amont des commissions, nécessite d'obtenir l'ensemble des informations nécessaires à une bonne orientation par la suite. Un entretien pour une demande d'hébergement dure environ une heure. Cela implique donc une disponibilité importante au vu du nombre de demandes.



## Processus de la demande d'hébergement d'urgence



## Processus de la demande d'hébergement d'insertion



## 4. Les dispositifs

### BREST

31 places CHRS Urgence (+ 5 de stabilisation)  
 27 places ALT Urgence ou semi-urgence + DHT  
 146 places alternatives à l'hôtel

137 places CHRS  
 53 logements ALT  
 69 places pension de famille  
 21 places résidence accueil

### LESNEVEN

2 logements ALT  
 21 places pension de famille

### FINISTERE

122 IML Etat  
 48 mesures AVDL

### PAYS DE BREST

6 mesures AGIR  
 14 IML (financement FSL)

### LANDIVISIAU

2 logements ALT

### PLOUGNEAU

22 places résidence accueil

### LANDERNEAU

6 logements ALT

### MORLAIX

4 places CHRS Urgence  
 12 places alternatives à l'hôtel  
 6 places urgence (VVC)

### GUILERS

3 logements ALT

### RELECQ KERHUON

2 logements ALT  
 8 ALT Emmaüs

22 places CHRS  
 25 logements ALT  
 12 places pension de famille

### PLougastel DAOULAS

3 logements ALT

### CARHAIX

1 place ALT Urgence (FJT)  
 2 places urgence « la halte »  
 2 places (1 logement) ALT urgence

### QUIMPER

21 places CHRS Urgence (+ 5 de stabilisation)  
 7 places ALT Urgence VVC  
 8 places ALT FJT  
 42 places alternatives à l'hôtel  
 5 places DFESM

8 mesures AGIR  
 6 logements ALT

### DOUARNENEZ

2 places alternatives à l'hôtel VVC  
 2 place ALT urgence VVC

### BRIEC

4 logements ALT

### AUDIERNE

2 logements ALT

### QUIMPERLE

5 places (2 logements) ALT urgence (VVC)  
 5 places alternatives à l'hôtel

### QUIMPER

70 places CHRS  
 35 logements ALT  
 65 places pension de famille  
 82 logements de promotion familiale  
 18 places résidence accueil  
 5 logements résidence sociale

### PONT L'ABBE

2 places (1 logement) ALT urgence (VVC)

### CONCARNEAU

10 places CHRS Urgence  
 2 places en hiver  
 11 places ALT urgence (VVC)  
 8 places alternatives à l'hôtel

### TREGUNC

4 logements ALT

### PENMARC'H

2 logements ALT

5 logements ALT

42 places pension de famille  
 5 mesures IML

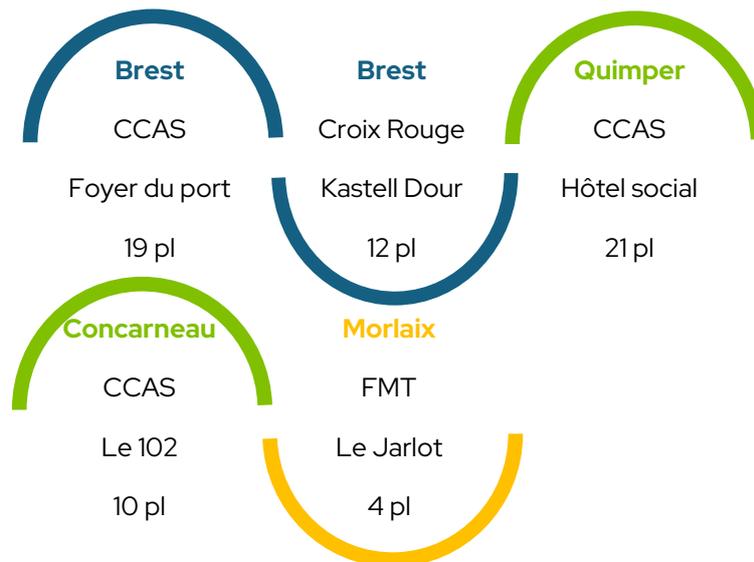
● 1 logement ALT

## Les dispositifs urgence

Le volet urgence centralise, en lien avec les lieux d'accueil-évaluation, l'ensemble des orientations sur les places en CHRS urgence, en dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel et en ALT Urgence. Les places gérées dépendent d'opérateurs différents.

### CHRS urgence

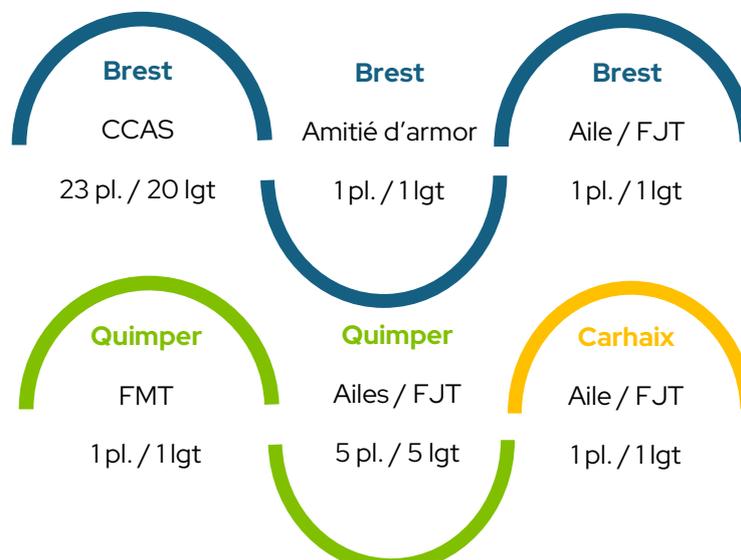
Il y a 5 CHRS urgence sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 2 à Brest, 1 à Quimper, 1 à Morlaix et 1 à Concarneau. L'ensemble de ces structures représente un total de **66 places**.



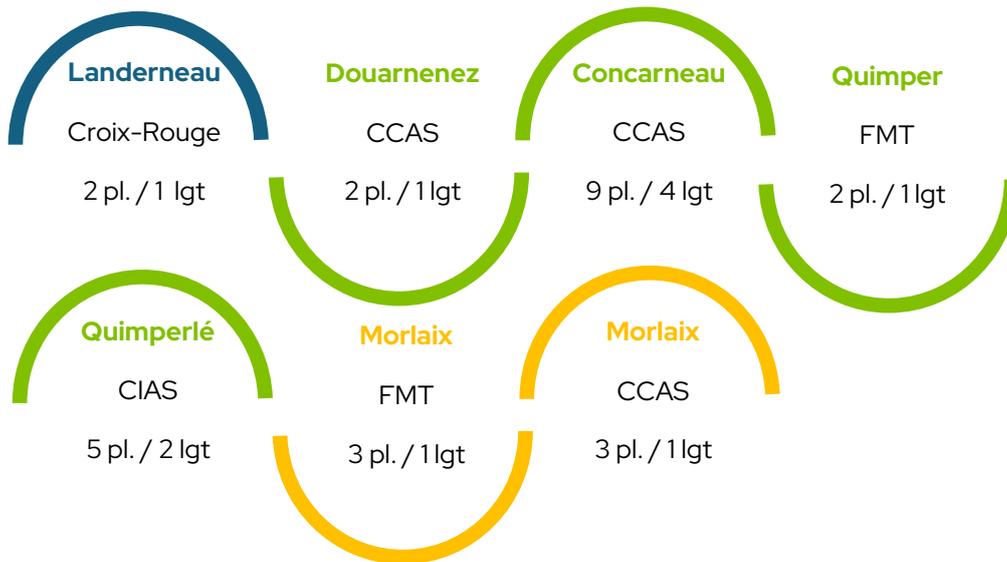
En plus de ces places, il existe 10 places dites de stabilisations hors champ d'intervention du SIAO (5 à Quimper, 5 à Brest).

### ALT urgence

Il y a 13 dispositifs ALT Urgence sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 3 à Brest, 3 à Quimper, 2 à Morlaix, 1 à Douarnenez, 1 à Landerneau, 1 à Quimperlé, 1 à Concarneau et 1 à Carhaix. L'ensemble de ces dispositifs représente un total de **58 places**. Une partie de ces places est dédiée à l'accueil de femmes victimes de violences (FVV).



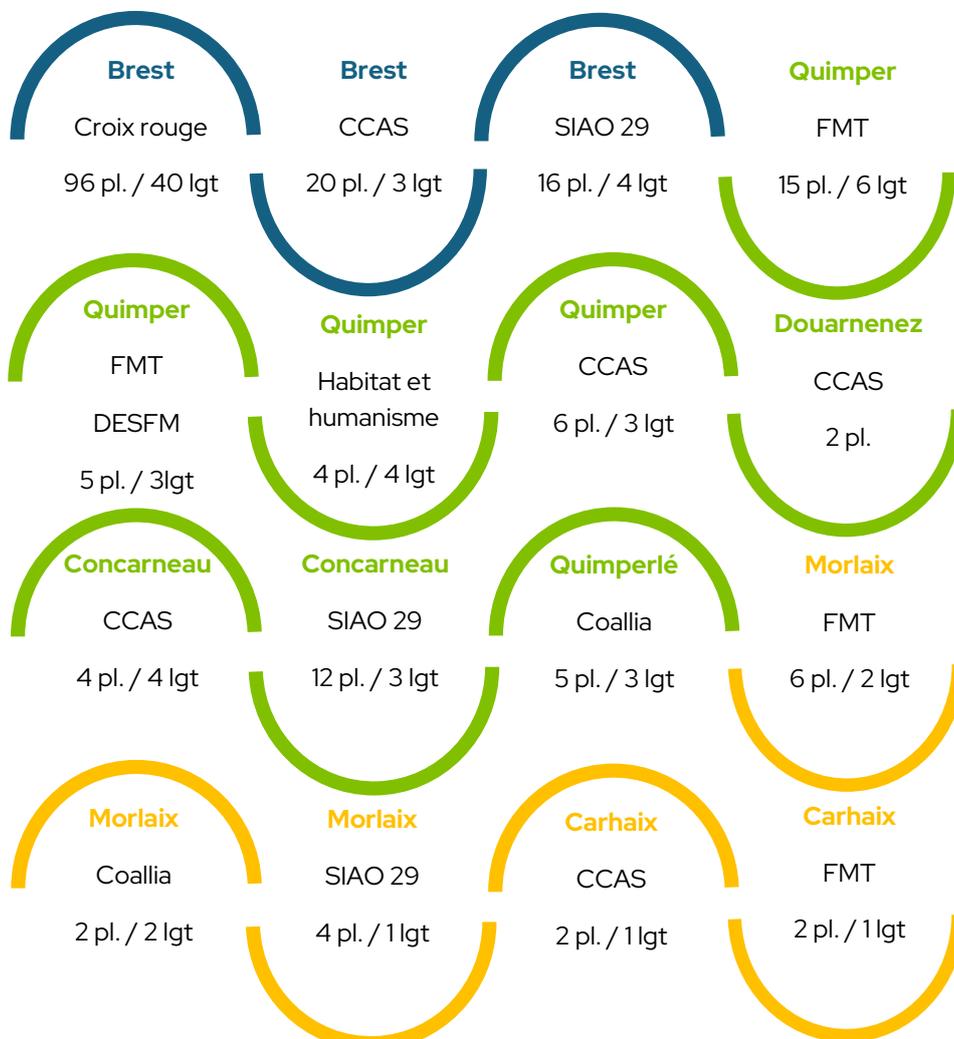
### Places dédiées FVV



### Dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel

Ces dispositifs permettent un accueil en urgence plus satisfaisant qu'à l'hôtel, et continuent d'être développés sur le département. L'ensemble de ces structures représente un total de **230 places**.

31 places sont dédiées aux femmes victimes de violences.



### Places dédiées FVV



### Places hiver – Plan grand froid

En cas de déclenchement du plan grand froid (événement climatique et saturation des dispositifs), l'Etat a la possibilité d'ouvrir des places complémentaires. Sur la période hivernale 2023-2024, 10 places étaient mobilisables via la ville de Quimper, 2 logements via la Croix-Rouge française à Brest.

Sur la période 2024-2025, 42 places peuvent être mobilisées : 22 places à Brest via la ville de Brest et la Croix-Rouge française, 10 places via la ville de Quimper, 10 places via la ville de Morlaix et Morlaix Communauté.

2 places supplémentaires dans les FJT de Quimper sont également ouvertes à chaque période hivernale.

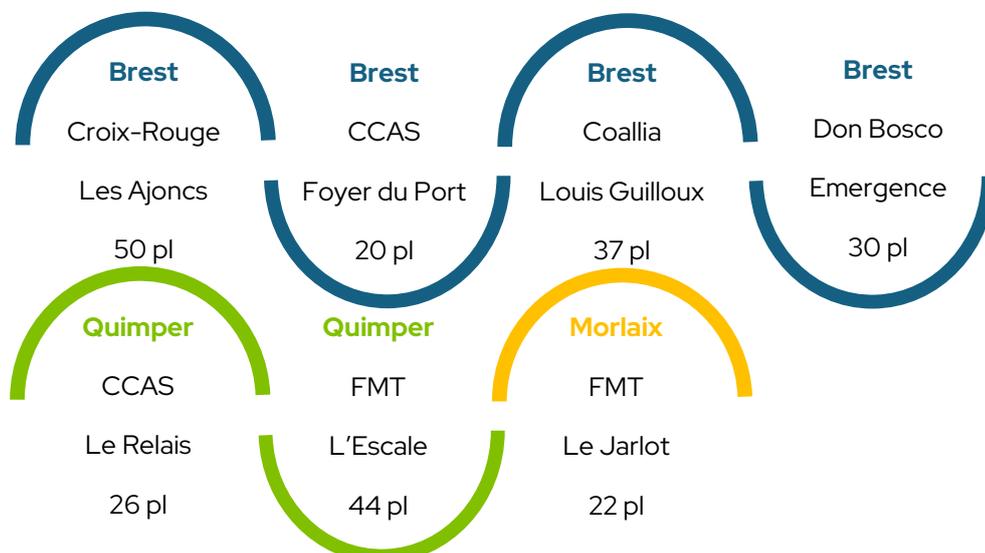
### Les dispositifs insertion

Le volet Insertion gère l'ensemble des orientations sur les places en CHRS insertion, ALT insertion, pensions de famille et résidences accueil. Les places gérées dépendent d'opérateurs différents ayant intégré les commissions d'orientation territoriales.

#### CHRS insertion

Il y a 7 CHRS sur le département. Tous sont intégrés au SIAO.

Il y a 4 CHRS à Brest, 2 CHRS à Quimper, 1 CHRS à Morlaix. L'ensemble de ces structures représente un total de **229 places**.



## ALT insertion

Tous les logements ALT du Finistère, n'ont pas été intégrés au volet Insertion dès son démarrage. En 2011, l'association gérait l'orientation des logements ALT de 11 opérateurs.

Depuis, l'ensemble des opérateurs ont intégré leurs logements au sein des commissions ce qui représentent 25 partenaires pour **314 places** et **183 logements**

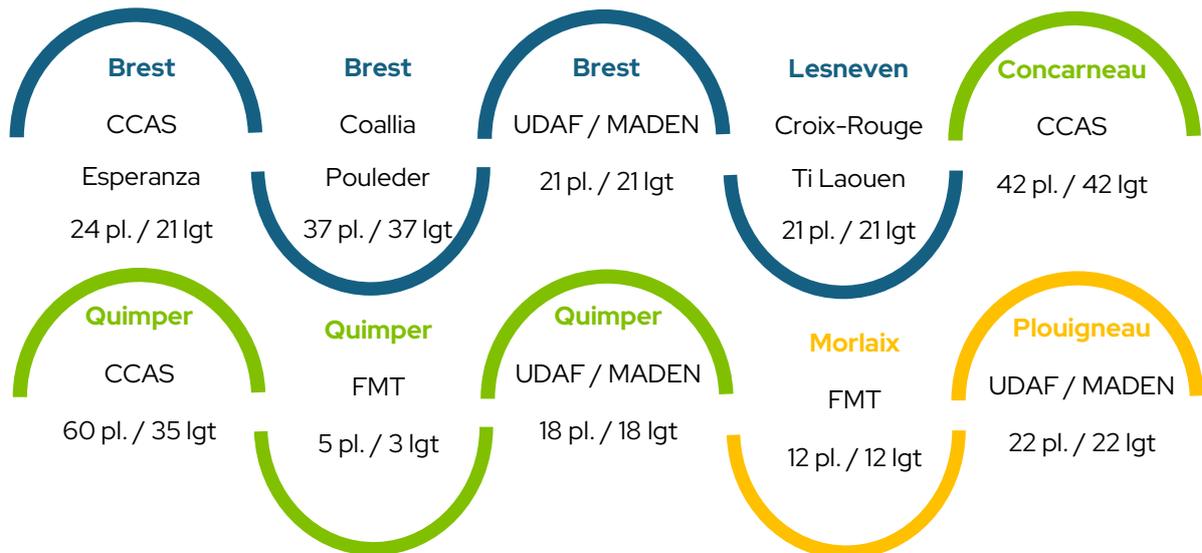


## Pension de famille / résidence accueil

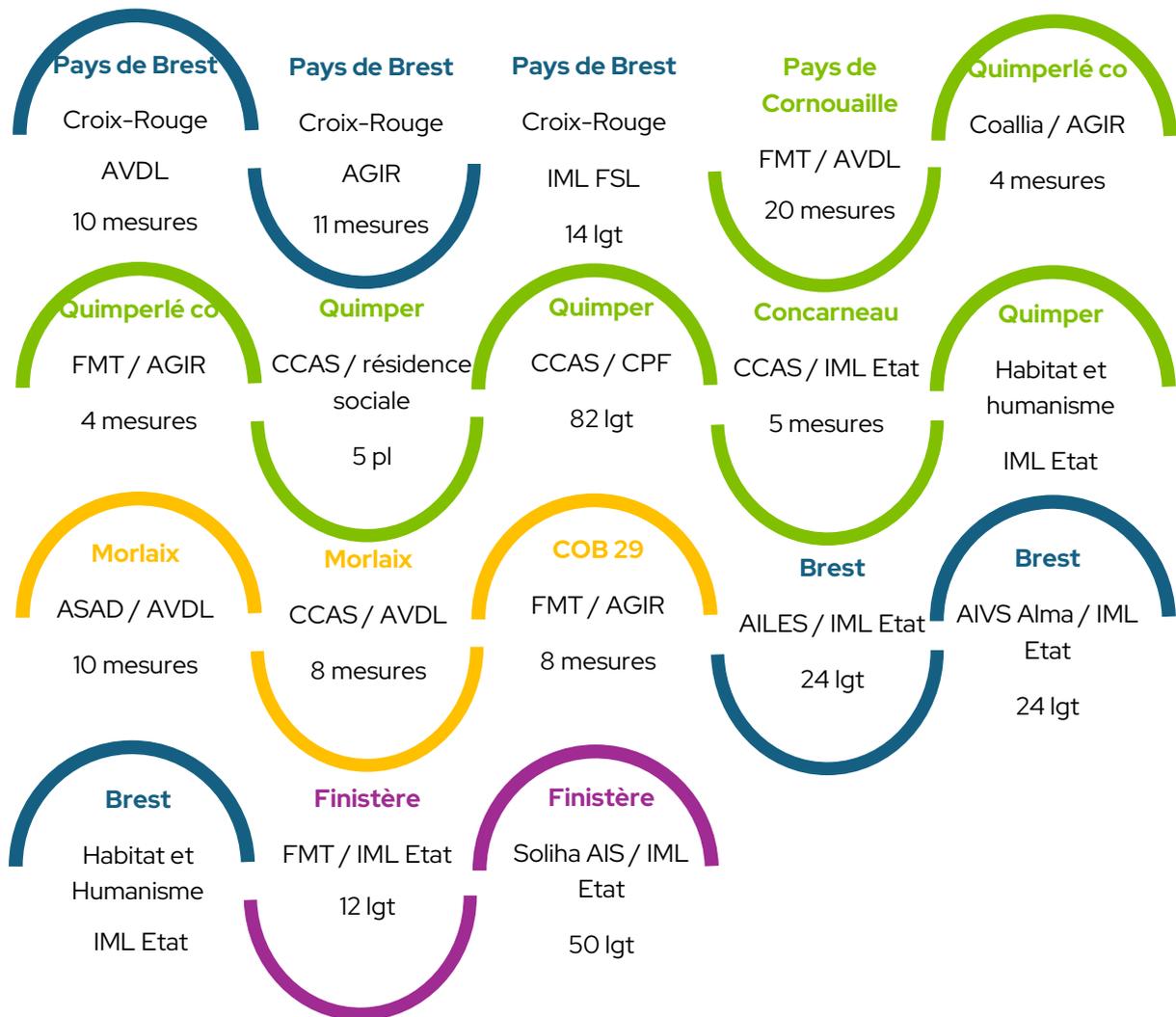
Il y a actuellement 7 pensions de famille en Finistère.

En septembre 2012 s'est ouverte, à Brest, la première résidence accueil du département, gérée par l'UDAF. Cette structure apparentée aux pensions de famille est spécialisée dans l'accueil des personnes ayant un handicap psychique. Une seconde résidence accueil a été ouverte à Quimper en 2015, puis une troisième à Plouigneau en 2017.

Ces 9 structures regroupent **246 logements** pour **271 places**.



## Autres dispositifs



Parmi ces dispositifs, on distingue des mesures d'accompagnement de type AGIR (Accompagnement Global Individualisé Renforcé) et mesures AVDL (Accompagnement Vers et dans le Logement). Les mesures AGIR proposent un accompagnement de type CHRS. Les mesures AVDL concernent les ménages entrés ou sur liste d'attente ALT.

Les résidences sociales et Cités de Promotion Familiale (CPF) sont des dispositifs logement gérés par le CCAS de Quimper. Le reste des dispositifs concernent l'intermédiation locative.

## 5. Eléments marquants et perspectives

### Appel à candidature pour la gestion du SIAO en Finistère

Le 15 mars 2024, le préfet fait paraître un appel à candidature pour la gestion du SIAO dans le Finistère. Unanimes, les membres du SIAO 29 ont souhaité candidater afin de poursuivre le travail engagé depuis 2011 et conserver la dynamique partenariale construite avec le SIAO sur notre département.

Fin mai, la réponse du SIAO 29 a été retenue par l'Etat dans le cadre d'une convention pluriannuelle de 3 ans.

Cet appel à candidature bien qu'éprouvant pour les équipes aura permis de dresser un bilan exhaustif du fonctionnement et des perspectives d'évolution des missions du SIAO.

### Ressources humaines

Depuis 2023 l'équipe salariée se stabilise, en témoigne l'ancienneté moyenne qui passe cette année de 1.1 ans à 2.2 ans.

En 2024, l'association a vu la fin de 3 contrats CDD, 1 fin de contrat CDI et l'arrivée de 2 nouvelles collègues en CDI (travailleur social et agent administratif).

- **Séjour pour tous**

Exclus injustement de la revalorisation Séjour annoncée par le gouvernement en 2022, les professionnels ont eu le plaisir de bénéficier cette année du Séjour pour tous.

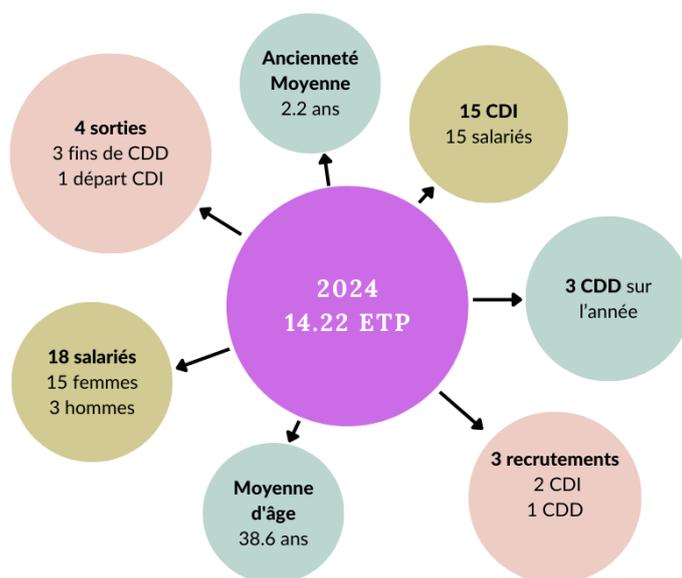
- **Evolution de l'organisation**

Afin de s'adapter aux missions dévolues aux SIAO, nous avons fait évoluer l'organisation de la mission « suivi de parcours », du secrétariat et allons faire évoluer la coordination en 2025.

Ainsi le secrétariat est passé en décembre de 2 ETP à 1.5 et n'est plus scindé en fonction du volet urgence ou insertion. Les deux professionnelles ont désormais des missions transversales sur les deux volets.

En 2023, nous avons élargi les missions des écoutants du 115 pour inclure le suivi de parcours afin de diversifier leurs activités. Pour plus de clarté, nous avons décidé de resserrer cette mission autour de deux professionnels.

Enfin, pour répondre aux enjeux de coordination, nous créons un poste de coordination « logement d'abord » qui sera mis en place en 2025. Les missions du poste actuel de coordination urgence sont recentré sur le 115 et la veille sociale. La coordination logement d'abord aura en charge la coordination des missions complémentaires, de la fluidité des parcours et des orientations IML Etat.



### Activité

- **Baisse des demandes d'hébergement**

Autant sur le volet urgence que sur le volet insertion, nous notons une baisse des sollicitations au SIAO. Si sur l'insertion, la baisse des demandes est engagée depuis 2023, sur l'urgence c'est plus inédit.

Pour l'insertion, cette tendance s'explique par la saturation des dispositifs et l'allongement des temps d'attente qui augmentent chaque année. Ce phénomène se retrouve également en hébergement d'urgence, où l'on constate une augmentation des durées de séjour et des difficultés croissantes pour certains ménages à obtenir un hébergement.

Après quatre années de forte augmentation, le nombre d'appels au 115 a légèrement diminué cette année. En 2024, nous avons enregistré une baisse de 1,3 %, avec un total de 19 741 appels (hors veille de nuit).

- **Changement de façon de comptabiliser les demandes d'hébergement d'urgence**

Pour mieux refléter la réalité des demandes d'hébergement d'urgence, nous avons modifié la méthode d'enregistrement de ces demandes en avril 2024.

Avant cette modification, chaque renouvellement d'hébergement (une fois le ménage à l'abri, il rappelle le 115 pour renouveler l'hébergement avec régularité) était comptabilisé comme une réponse positive dans SI SIAO. Cela gonflait artificiellement notre taux de réponses positives (demandes pourvues).

Désormais, seule l'entrée initiale en hébergement (hôtel ou structure) est comptabilisée comme une réponse positive. Les demandes de renouvellement sont enregistrées différemment.

Cependant, ce système n'est pas encore parfait, car chaque demande compte toujours pour deux réponses pourvues. Nous n'avons pas encore trouvé de solution dans SI SIAO pour éviter ce double comptage.

- **Développement du partenariat hôtelier et solutions alternatives**

Il est coutume de rappeler que les mises à l'abri à l'hôtel ne sont possibles que via les hôteliers qui acceptent les hébergements du 115.

Nous sommes, de fait, dépendants du nombre de places disponibles que chaque hôtelier peut mettre à disposition.

Ainsi, les capacités d'accueil à l'hôtel varient suivant les saisons et les événements ayant lieu sur le département.

Depuis 2023, nous travaillons à conforter les partenariats avec plusieurs hôteliers permettant d'assurer un nombre « socle » de places pouvant être sollicitées par le 115.

Parallèlement, nous cherchons à développer des solutions alternatives à l'hôtel. En effet, si l'hôtel permet une mise à l'abri rapide, sur le principe, il ne constitue pas une réponse adaptée au-delà de quelques nuits.

Outre les coûts financiers, l'hôtel ne permet pas des accueils satisfaisants du fait du manque d'espace ou de l'impossibilité d'y cuisiner.

Il est donc important de continuer à développer les dispositifs d'hébergement d'urgence mais également des solutions différentes, plus innovantes qui peuvent être moins coûteuses et plus adaptées.

Depuis juillet 2023, en plus des orientations à l'hôtel, le SIAO a la possibilité de faire des orientations vers des appartements diffus via l'organisme Urgence Habitat ou en gestion directe avec des propriétaires privés.

- **Baisse du coût nuitée**

Depuis l'augmentation importante du recours aux solutions hôtelières, le coût des nuitées n'a fait que grimper pour atteindre en moyenne 42€ par personne en 2023.

Ce tarif élevé s'explique par plusieurs raisons rendant difficile la négociation : département côtier, reprise touristique après covid, difficultés dans le règlement des factures en 2021 et 2022.

Pour autant, ni l'Etat ni le SIAO 29 ne pouvaient se satisfaire de ces tarifs ; l'objectif étant d'être au plus proche, voire d'être sous, le tarif moyen national de 33€.

Le développement du partenariat hôtelier a permis d'instaurer une dynamique de réciprocité et une baisse de tarif des chambres d'hôtels. En 2024, cela se concrétise par un coût moyen par personne à l'hôtel de 34.67€.

- **Nouvel outil de gestion des nuitées et de suivi de la facturation**

Afin de mieux suivre les dépenses liées aux hébergements gérés par le SIAO, nous nous sommes dotés d'une nouvelle application nommée « Prisme ». Celle-ci nous permet de suivre en « temps réel » l'activité de ces hébergements et leurs coûts.

Prisme permet la gestion de la facturation et facilite également le traitement des données statistiques pour le développement de l'observatoire.

- **Période hivernale**

En janvier 2024, le préfet a déclenché le niveau orange du plan grand froid ce qui a permis l'ouverture de 10 places d'hébergement d'urgence supplémentaires à Quimper et 2 logements à Brest.

Au regard des besoins, la ville de Brest a ouvert un gymnase permettant d'accueillir une vingtaine de personnes sur cette période de froid.

- **Desserments**

Annoncé par le gouvernement en 2023 pour trouver des solutions en province aux personnes sans abri en Ile de France, des SAS ont ouvert dans plusieurs régions de France. Le SAS breton géré par l'association Aurore a ouvert en juin 2023 avec une capacité d'accueil de 50 places. Toutes les 3 semaines, il est prévu l'orientation des personnes hébergées vers un département breton permettant ainsi d'accueillir de nouveau jusqu'à 50 personnes au sein du SAS.

En 2024, dans ce cadre, 32 personnes ont été hébergées : 2 familles (8 personnes) et 24 hommes seuls.

- **Bilans des commissions insertion**

Au premier trimestre 2024, des réunions de bilan sur le fonctionnement des commissions SIAO ont eu lieu sur plusieurs territoires.

Celles-ci ont été initiées avec la mise en place de questionnaires envoyés par mail aux participants afin de recueillir leurs avis concernant le fonctionnement, l'animation des réunions, les temps d'échanges et les pistes d'améliorations éventuelles.

Dans l'ensemble, le fonctionnement et l'organisation des commissions satisfont les partenaires. Cependant, afin de répondre aux objectifs de la DIHAL précisés dans l'instruction de mars 2022, certaines commissions devront évoluer.

C'est le cas de la commission des pays de Morlaix-Cob qui n'intègre pas le suivi des ménages prêts à sortir vers le logement ni la participation des bailleurs sociaux.

Un travail est également engagé sur ce territoire pour intégrer à la commission les mesures ASR (accompagnement social renforcé) de COALLIA.

- **Coordination de la veille sociale**

Cette mission exercée par la DDETS sur le plan départemental est exercée progressivement par le SIAO 29 sur les territoires en lien avec la mise en place ou participation aux staffs précarités. Cela s'inscrit dans les suites de l'instruction de 2022.

Ces instances ont vocation à construire une approche complémentaire des publics et favorisent les liens avec les professionnels de santé.

L'articulation avec les acteurs des dispositifs santé/précarité permet ainsi de mieux prendre en compte les situations individuelles dans toutes leurs dimensions et de s'appuyer sur celles-ci pour réaliser les évaluations médicales et psychiques.

C'est via la coordination des acteurs de la veille sociale que le SIAO mobilisera les partenaires des maraudes et accueils de jour afin de garantir une évaluation sociale systématique des personnes sans logement.

Sur le département, il existe un staff précarité à Brest depuis plusieurs années organisé par le Centre Accueil Précarité du CHRU de Brest.

Le SIAO 29 a mis en place au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le même type de réunion à Morlaix.

En juin 2024, une réunion réunissant les partenaires quimpérois a permis de comprendre les besoins et enjeux de chacun. Une organisation reste à trouver pour satisfaire les attentes sans empiéter sur les différents fonctionnements existants.

## **Déploiement SI SIAO**

L'ouverture aux partenaires de l'application SI SIAO a débuté au second semestre 2023 et s'est poursuivie en 2024.

Dans un premier temps, les droits ont été ouverts aux structures gestionnaires d'hébergement d'insertion pour que chacun puisse enregistrer les dates d'entrées et de sorties des ménages accueillis dans leurs dispositifs.

Des sessions de formation ont été proposées sur les territoires afin de familiariser les utilisateurs avec ce nouvel outil.

Des "sessions rebonds" ont également eu lieu afin de laisser le temps aux gestionnaires de s'approprier l'outil.

Suivra en 2025, l'ouverture aux structures d'hébergement d'urgence.

Il est à noter que SI SIAO est un chantier prioritaire de la DIHAL et que l'application est amenée à évoluer. De nouveaux temps d'accompagnement ou de formation seront probablement nécessaires pour familiariser les partenaires à ces évolutions.

## **Communication**

Le SIAO 29 souhaite améliorer sa communication sur ses activités et actualités. En septembre 2023, nous avons lancé notre premier bulletin d'information à l'attention des partenaires, suivi du numéro 2 en septembre 2024.

Nous avons également diffusé plusieurs baromètres d'activités lors de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et pendant la période hivernale 2024-2025.

En janvier 2024, nous avons organisé une réunion publique à Brest, réunissant une soixantaine de personnes pour échanger sur le 115 et son fonctionnement.

## **Collecte de cadeaux pour Noël**

Pour la deuxième année consécutive, nous avons souhaité organiser une collecte de cadeaux de Noël pour les enfants hébergés à l'hôtel. En 2023, c'est l'association régionale Entreprendre pour Apprendre Bretagne qui nous a contacté pour organiser cet événement. Cette année, en raison d'une organisation tardive, l'association n'a pas pu nous accompagner. Avec une communication limitée et suite au succès de la première année, des dons spontanés nous ont permis de renouveler cet événement.

## **Engagement écoresponsable**

Enfin, notons que le SIAO 29, dès sa réorganisation en 2021, s'est engagé dans une démarche écoresponsable partagée par l'ensemble des salariés.

Cet engagement se traduit au quotidien par :

- Des achats d'occasion (mobilier, téléphonie, fournitures, ...)
- La location de véhicules hybrides
- Le tri des déchets
- Une impression des documents raisonnée
- Des choix de matières écologiques et de produits d'entretien plus responsables
- Une attention particulière sur les dépenses énergétiques



02

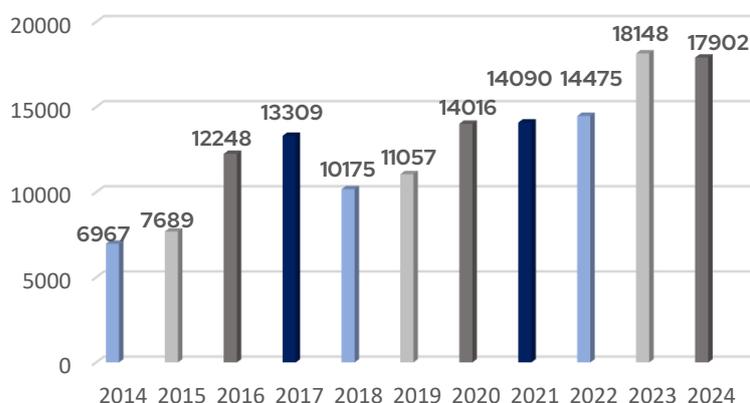
RAPPORT

D'OBSERVATOIRE



# 1. Le volet urgence - 115

## Demandes traitées par le 115 et/ou les lieux d'hébergement



En 2024, **17 902** demandes d'hébergement d'urgence ont été traitées.

Les demandes d'hébergement d'urgence ont augmenté de 120% entre 2013 et 2017 et particulièrement entre 2015 et 2017, puis ont connu une légère diminution en 2018 avant de remonter de 2019 à 2023.

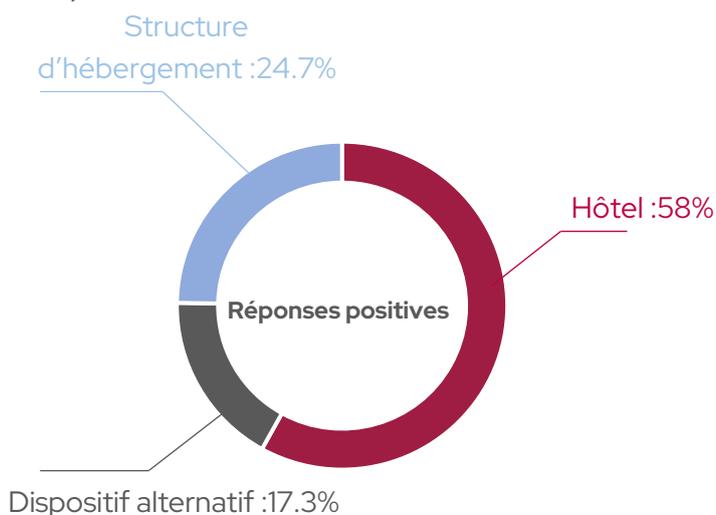
Nous notons une baisse de **1.3%** des demandes entre 2023 et 2024.

## Les réponses

En réponse aux **17 902** demandes reçues en 2024, **8 929** (hors renouvellement) ont donné lieu à un hébergement (soit 55.5% contre 77.7 % en 2023).\*

Parmi les **8 929** nouvelles demandes ayant donné lieu à un hébergement, **58%** ont donné lieu à une mise à l'abri à l'hôtel, **17.3%** en dispositifs alternatifs et **24.7%** en dispositifs d'hébergement « classiques ».

L'hébergement à l'hôtel est sollicité lorsqu'il n'est pas possible d'orienter les personnes sur d'autres dispositifs, soit pour des raisons de statut administratif soit du fait de l'absence de place disponible en dispositifs alternatifs et en dispositifs d'hébergement classiques.

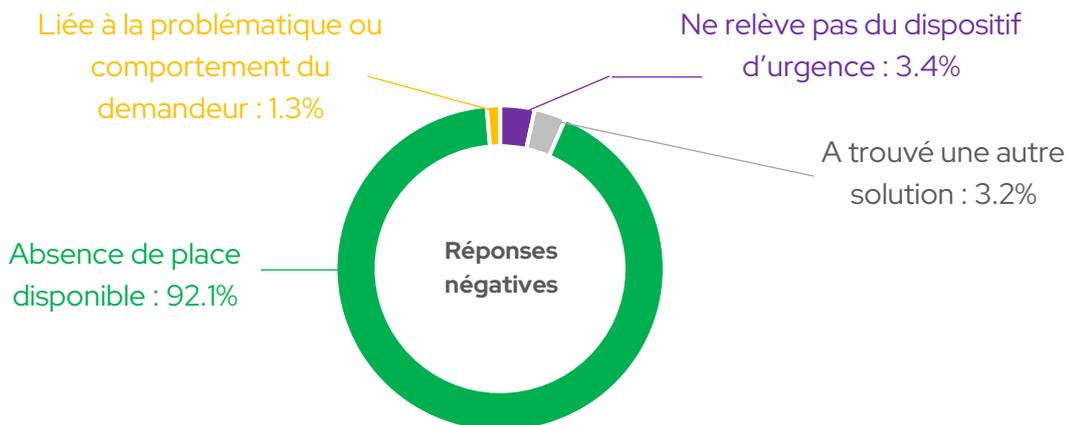


L'hôtel constitue une solution de transition avant l'accueil en dispositifs alternatifs et en dispositifs d'hébergement « classiques ».

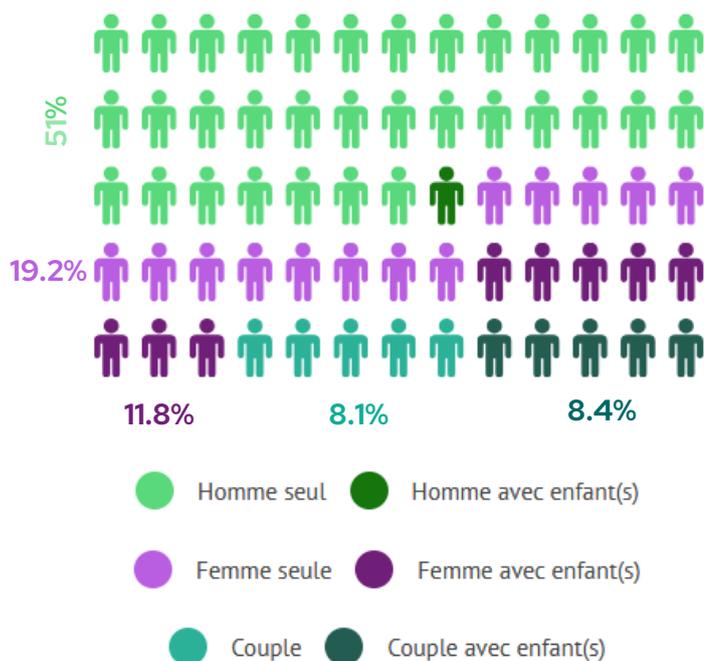
\* Pour mieux refléter la réalité des demandes d'hébergement d'urgence, nous avons modifié la méthode d'enregistrement de ces demandes en avril 2024.

Avant cette modification, chaque renouvellement d'hébergement (une fois le ménage à l'abri, il rappelle le 115 pour renouveler l'hébergement avec régularité) était comptabilisé comme une réponse positive dans SI SIAO. Cela gonflait artificiellement notre taux de réponses positives (demandes pourvues).

Désormais, seule l'entrée initiale en hébergement (hôtel ou structure) est comptabilisée comme une réponse positive.



### Typologie des demandeurs

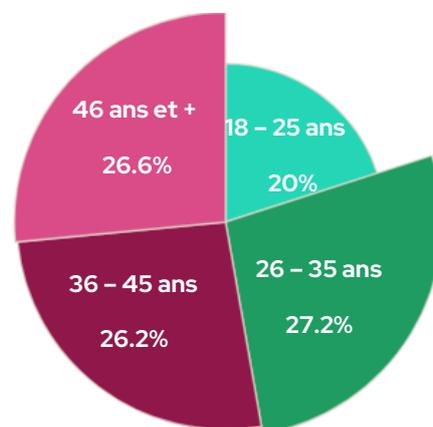


En 2024, **1 803** ménages différents ont sollicité le dispositif d'hébergement d'urgence via le 115 et/ou un lieu d'accueil-évaluation (soit **2549** personnes différentes). En 2023, **1 944** ménages avaient sollicité l'urgence pour **2 749** personnes.

Les familles représentent **21.7%** des ménages concernés, les isolés **78.3%**.

Les hommes seuls représentent encore plus de la moitié des demandeurs (51%).

### Age des demandeurs



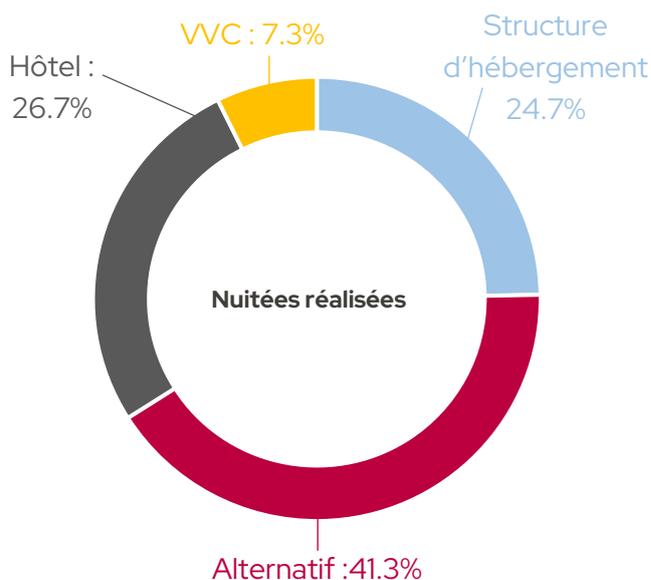
En 2024, nous observons un vieillissement des demandeurs. La part des 46 ans et + a augmenté de **2.1 points**, celle des 36-45 ans de **2.4 points** et celle des 26-35 ans de **1.6 points**.

**20 %** des demandeurs adultes étaient âgés de 18 à 25 ans (contre 30.4% en 2020 ou 26% en 2023). Même en diminution, la part des jeunes représentent toujours une part prépondérante des demandeurs au regard de la population finistérienne globale (10.6%). Or, peu de dispositifs d'hébergement d'urgence leurs sont dédiés sur le département. L'absence de ressources et les ruptures familiales sont des éléments d'explication.

## Répartition des nuitées



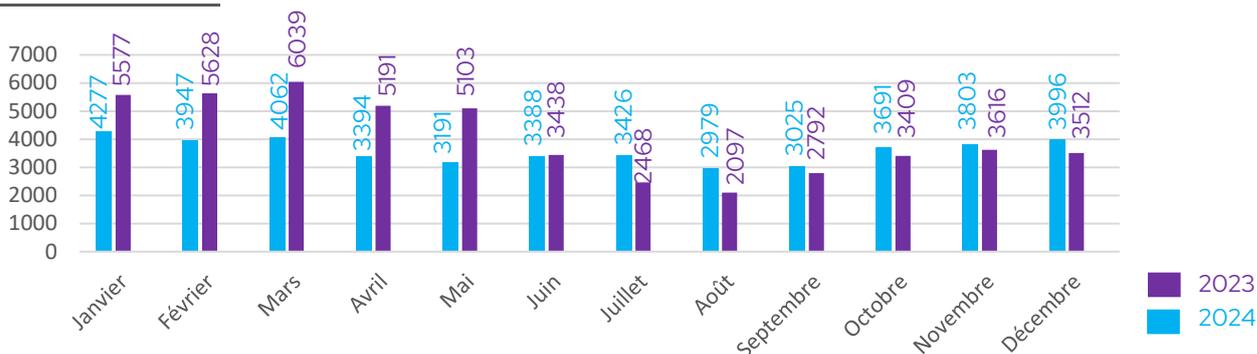
En moyenne en 2024, nous comptons **13 435** nuitées par mois (tous dispositifs confondus) contre 12 368 en 2023, contre 10 706 en 2022 et 9070 en 2021 soit une augmentation de **8.6%** sur un an.



Concernant les nuitées réalisées en 2024, nous observons que **24.7%** d'entre elles ont eu lieu en structure d'hébergement et **7.3%** en dispositifs dédiés aux personnes victimes de violences (-1.5 points sur un an), **26.7%** (-7.1 points) à l'hôtel, **41.3%** (+8.6 points) en dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel.

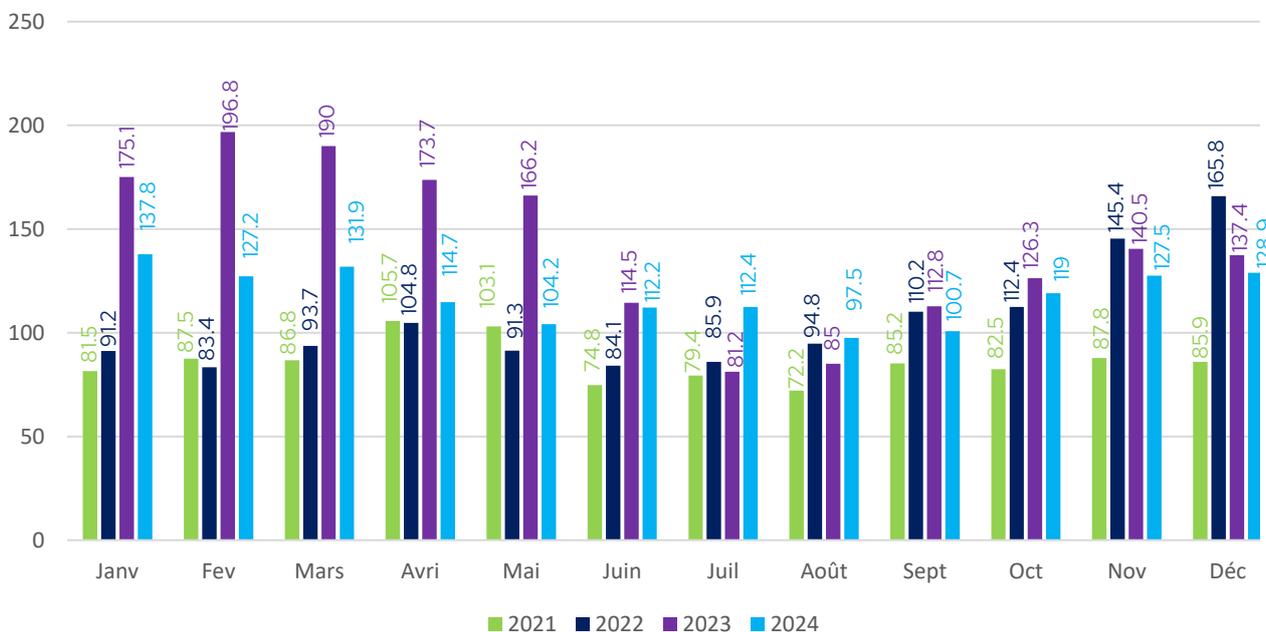
Les nuitées réalisées hors hôtels ont eu lieu à **57.3%** sur le Pays de Brest, **33.1%** sur le Pays de Cornouaille et **9.5%** sur le territoire de Morlaix-COB.

## Nuitées hôtelières



Sur orientation du 115, **43 179** nuitées d’hôtel ont été enregistrées (par personne) contre 48 870 en 2023, 38 561 en 2022, 31 302 en 2021, 31 302 en 2020 et 10 045 en 2019, soit une baisse de **11.6%** du nombre de nuitées accordées sur un an (1 nuit pour un ménage de 4 personnes = 4 nuitées d’hôtel enregistrées).

## Nombre moyen mensuel de personnes hébergées via le 115 à l’hôtel 2021 - 2024

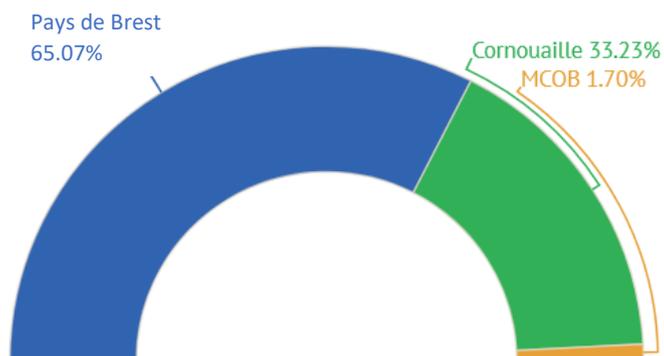


En 2024, la moyenne des nuitées hôtelières sur l’année est de **117.8** contre **141.3** en 2023, contre **105** en 2022 et **86** en 2021. Ce qui représente une baisse de **16.6%**.

## Répartition géographique des nuitées d’hôtel

En 2024, **65%** des nuitées ont été octroyées sur le pays de Brest (66.3% en 2023), **33.2%** sur le pays de Cornouaille (26.4% en 2023) et **1.7%** sur le pays de Morlaix et Carhaix (7.3% en 2023).

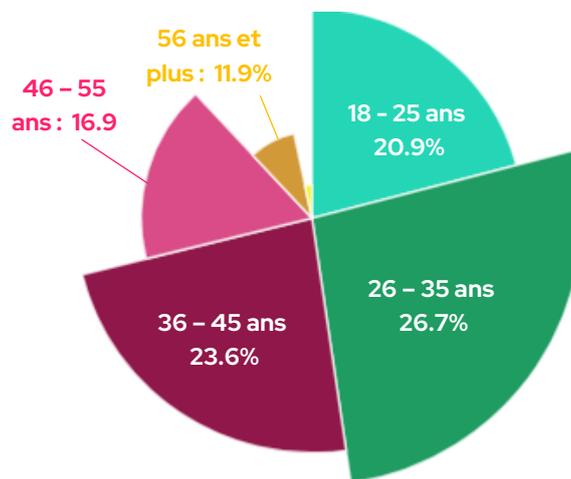
Brest concentre la majorité des demandes du fait de son nombre d’habitants.



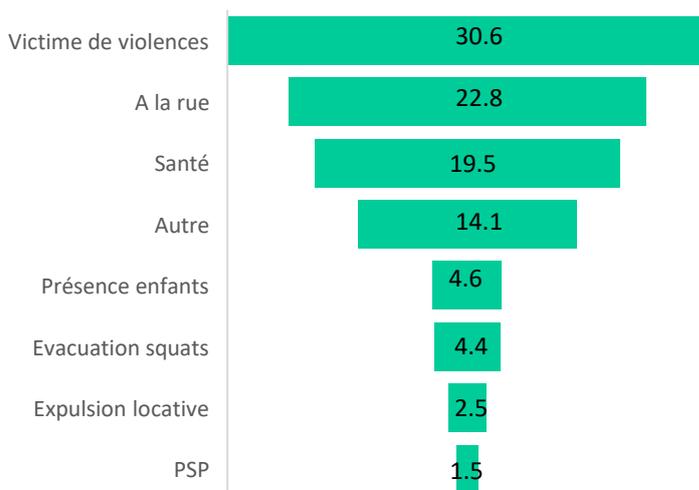
## Typologie des ménages mis à l'abris à l'hôtel

**564 ménages** ont été mis à l'abri à l'hôtel soit 955 personnes.

La majorité des ménages mis à l'abri à l'hôtel sont des femmes seules (**34.9%**) suivis par les hommes seuls (**34.4%**). **27.2%** des ménages mis à l'abris comprennent des enfants. **Ce qui représente 310 enfants mis à l'abri à l'hôtel en 2024.**



## Motifs de recours des ménages mis à l'abris à l'hôtel



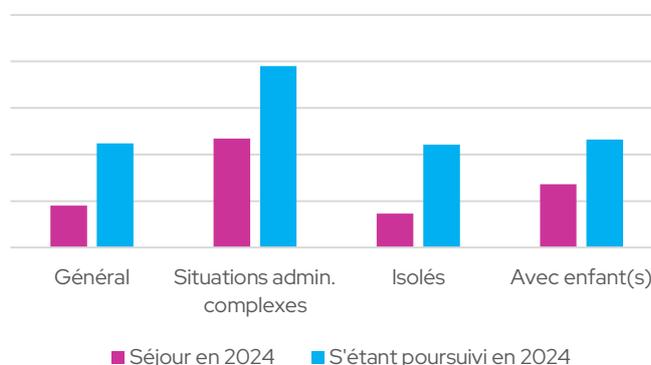
**30.6%** des ménages mis à l'abri à l'hôtel le sont à la suite de violences. Arrivent ensuite les situations de ménages étant à la rue (**22.8%**), puis ayant une problématique santé (**19.5%**).

Le motif « Autre » regroupe les motifs suivants : sortie de détention, fin de prise en charge ASE, fin de prise en charge Conseil Départemental, auteur de violences, demandeurs d'asile, desserrement et froid.

Ces chiffres permettent une illustration des différents motifs de recours au 115. Toutefois, il est important de noter que ce sont les écoutants qui choisissent le motif qui leur apparaît le plus prégnant au moment de l'appel. Ce qui est sujet à interprétation.

## Durées de séjour des ménages mis à l'abris à l'hôtel

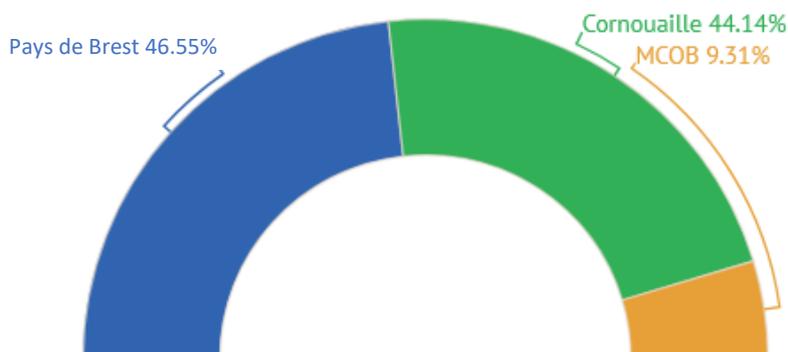
En 2024, la durée moyenne de mise à l'abri à l'hôtel augmente. Elle est de **45 jours** en 2024 contre **37** en 2023, celle-ci est de **112 jours** lorsque nous prenons en compte les séjours ayant débuté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette moyenne est de **36 jours** pour les personnes isolées (**34** en 2023) et de **68 jours** pour les familles (**44** en 2023). A noter que pour les ménages en situations administrative précaire la durée moyenne de séjour est de **111 jours** (**77** en 2023).



Si nous observons la médiane des durées de séjours, nous notons qu'elle est de **9 jours**, ce qui exprime un nombre important de courtes prises en charge. La médiane est de **7 jours** pour les ménages isolés, de **24 jours** pour les familles et de **53 jours** pour les ménages relevant d'une situation administrative complexe.

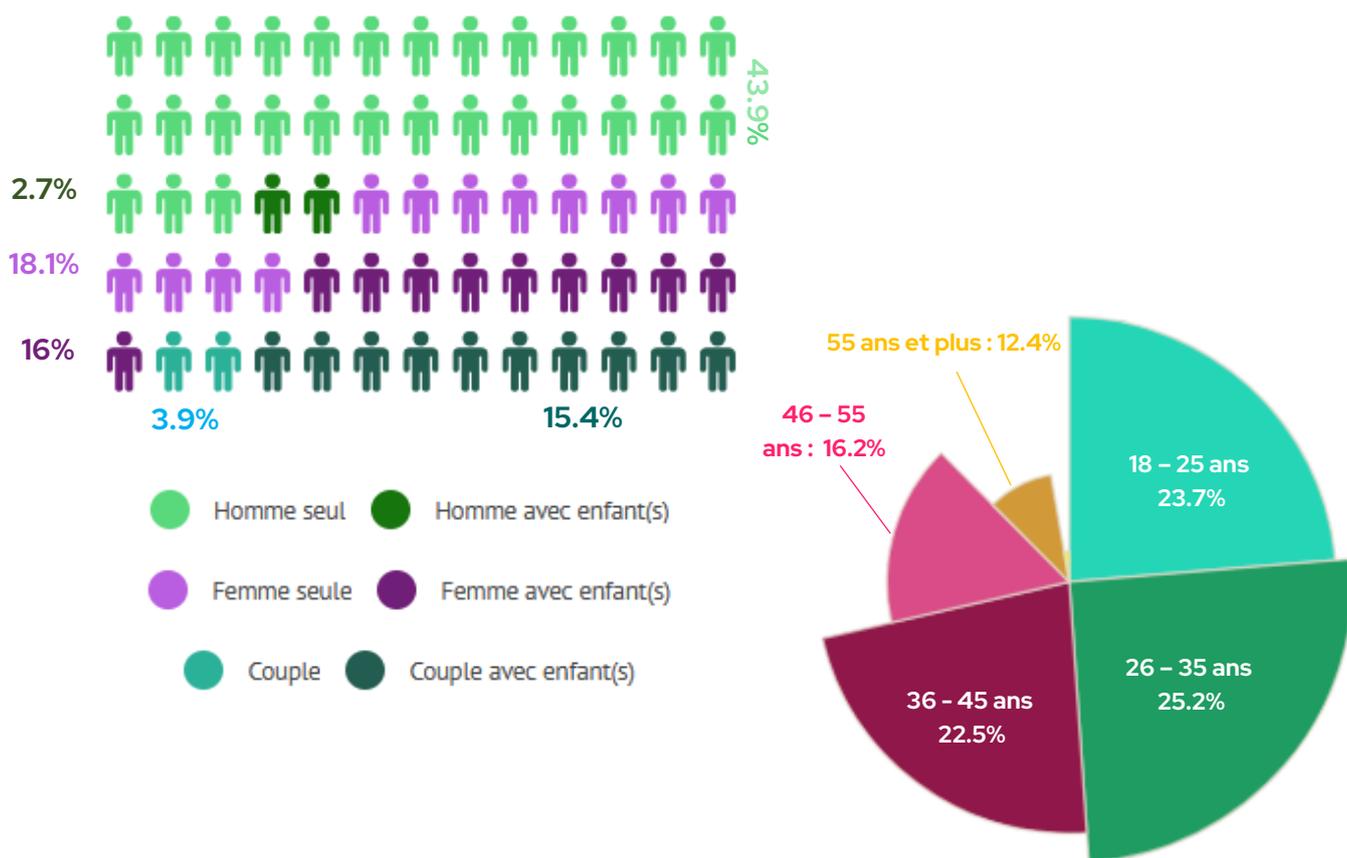
## Nuitées en structures et hébergements alternatifs

### Répartition géographique des nuitées



En 2024, nous constatons une diminution de la part des mises à l’abri en structures ou hébergements alternatifs sur le territoire du Pays de Brest (- 12.9 points) au profit d’une hausse sur le territoire de Cornouaille (+ 7.3 points) et sur le territoire de Morlaix – COB 29 (+5.6 points)

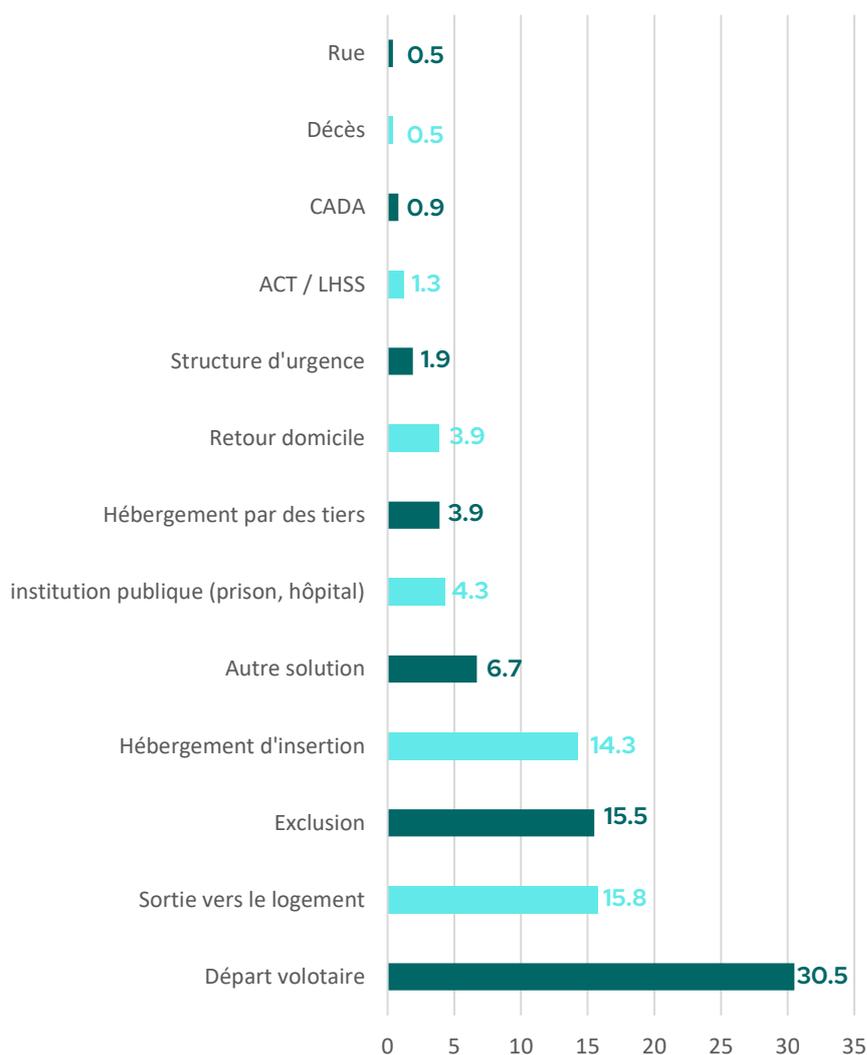
### Typologie des ménages mis à l’abri



La majorité des personnes hébergées en structure et hébergements alternatifs sont des hommes seuls (43.9%), des femmes seules (18.1%) et des femmes avec enfant(s) (16%). Au cumul, nous constatons que plus de 34% des ménages hébergés en structure comprennent des enfants.

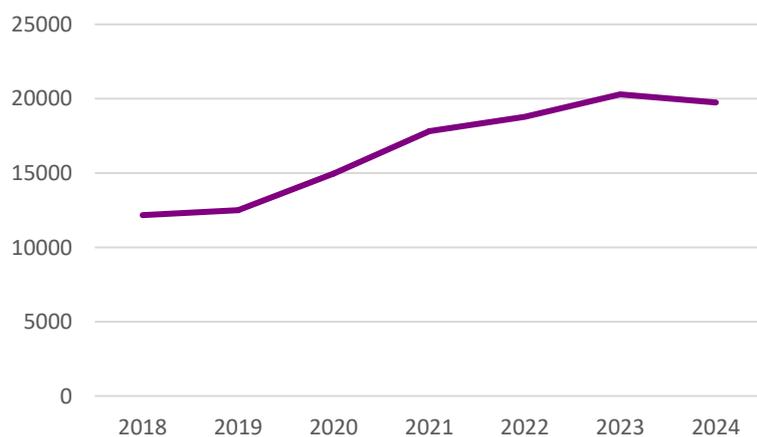
Concernant l’âge des personnes hébergées, nous notons une part importante de 26 – 35 ans (25.2%) et des 18 – 25 ans (23.7%).

## Motifs de fin d'hébergement



L'accès au logement est le second motif de sortie d'hébergement d'urgence (après le départ volontaire 30.5%) soit **15.8%**. Si cela reste positif, l'accès au logement représentait **33.1%** des sorties d'hôtel en 2023.

### Zoom sur les appels au 115



En 2024, on note une légère baisse du nombre d'appel (-1.3%) pour atteindre **19 741 appels**. (Hors veille de nuit)

Soit :

**1 645 appels / mois**

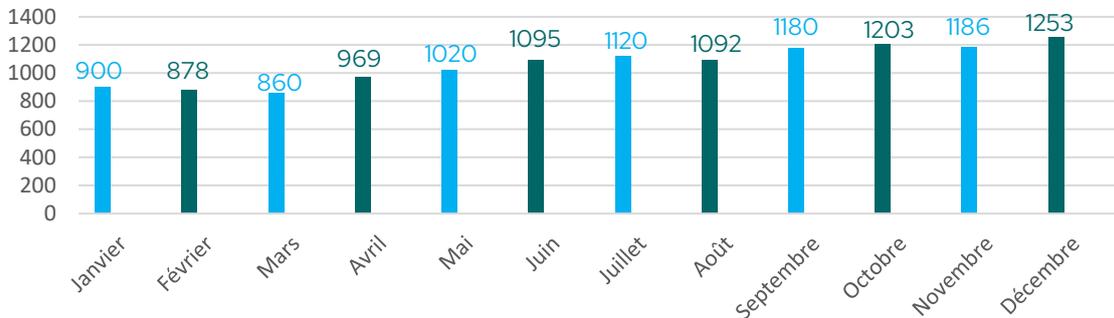
**411 appels / semaine**

**74 appels / jour**

**8 appels / heure**

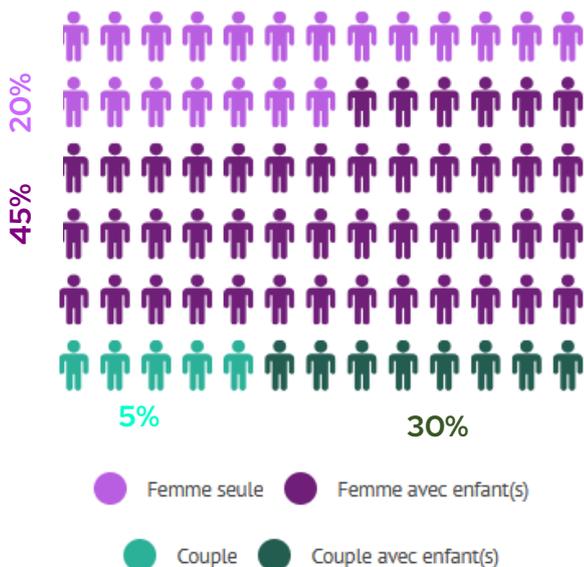
## Bilan appartements alternatifs 115 aux nuitées d'hôtel

### Nombre de nuitées par mois



Le nombre de nuitées réalisées sur l'année est de **12 756**. 2024 est la première année de fonctionnement en année pleine.

### Typologie personnes hébergées



### 11 admissions en 2024 :

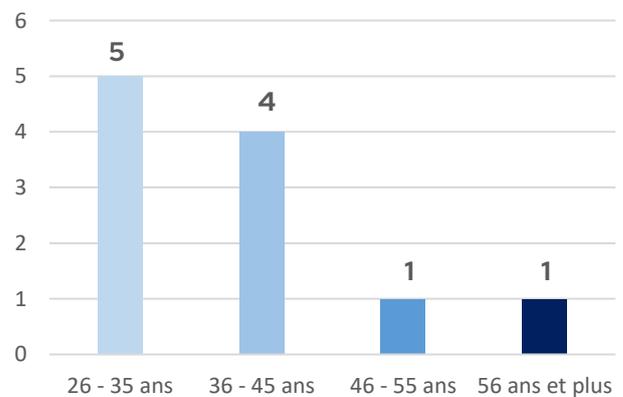
Ce qui représente **32** personnes (**14** adultes et **18** enfants).

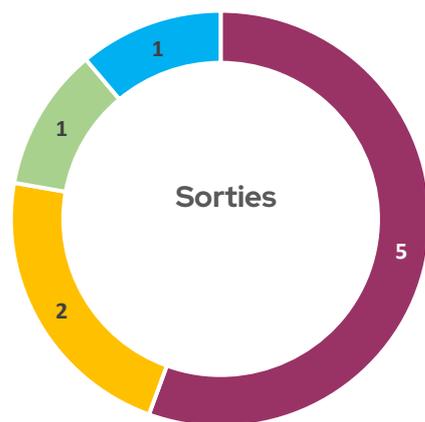
- 6 femmes avec enfants
- 2 couples avec enfants
- 2 femmes seules
- 1 couple

A noter : cela correspond aux nouvelles personnes hébergées dans l'année et ne prend pas en compte les ménages hébergés en 2023 et toujours hébergés en 2024.

### Les motifs de prises en charge :

- 6 présences d'enfant
- 3 problématiques de santé
- 3 victimes de violence





10 sorties du dispositif en 2024 :

5 vers le logement (2 vers du parc public, 1 parc privé, 2 IML)

2 fin de prise en charge

1 autre solution (mise en couple)

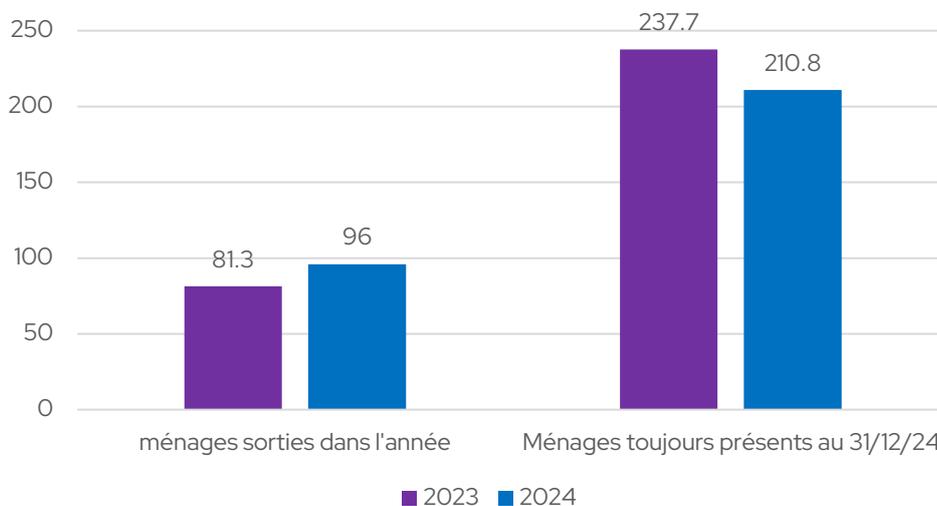
2 hébergements d'insertion

■ Logement ■ Fin de PEC ■ Autre solution ■ Hébergement insertion

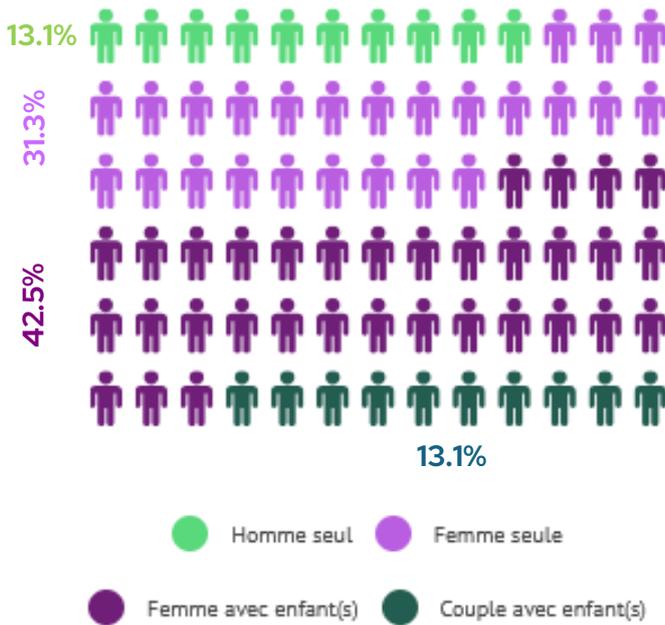
Durées de séjour :

96 jours en moyenne pour les personnes sorties (contre 81.3 jours en 2023).

210.8 jours en moyenne pour les personnes toujours présentes (contre 237.7 en 2023).



## Zoom sur la mission suivi de parcours



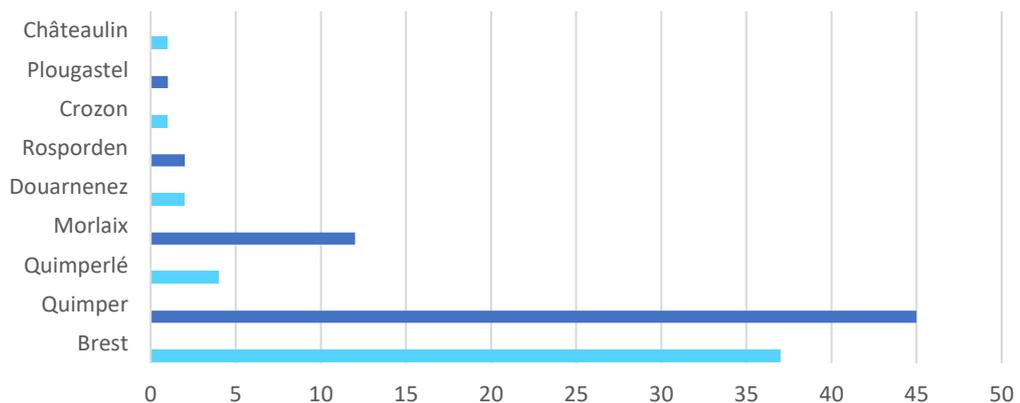
### 99 ménages suivis en 2024 :

Ce qui représente **227** personnes (**115** adultes et **112** enfants).

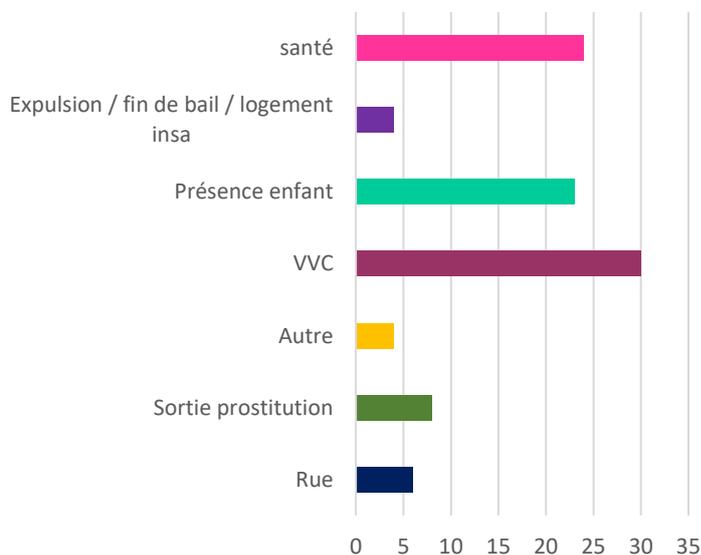
Plus de **40%** de ménages suivis sont des femmes avec enfants, **31.3%** des femmes seules, **13.1%** des hommes seuls et **13.1%** des couples avec enfants.

*A noter : l'outil de reporting actuel n'est pas suffisamment adapté pour rendre compte de l'activité. En comptabilisant « manuellement » les situations suivies, nous arrivons à un total de plus de 200 ménages pour lesquels nous n'avons pas les données précisées ci-après.*

### Villes de mises à l'abri



### Motifs de prise en charge

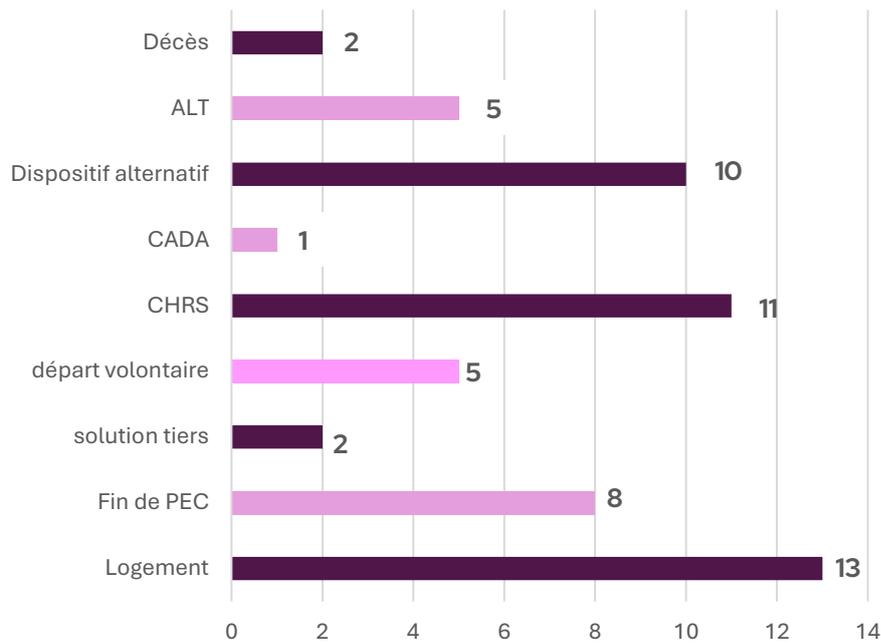


**30** ménages mis à l'abri le sont consécutivement à des violences subies.

**24** ménages ont d'importants problèmes de santé.

**8** ont été victimes de proxénétisme.

**6** vivent à la rue.



Au cumul, **29.8%** des sorties de l'hôtel se font en direction d'hébergements adaptés (CHRS, ALT VIF, ...). Ce chiffre reste stable par rapport à 2023.

**22.8%** des sorties concernent du logement (15% en 2023). Ce taux est de 15.2% pour les ménages ne bénéficiant pas ce suivi.

**14%** des fin de prise en charge (situations administratives complexes ou problématiques de comportement à l'hôtel).

A noter, les chiffres présentés ci-dessus ne prennent pas en compte la mission hôtel exercée par la Croix-Rouge à Brest.



### Au-delà des chiffres :

Cette mission permet d'aller à la rencontre des personnes hébergées par le 115 et approfondir les évaluations afin d'affiner les perspectives de sorties. Ce temps permet d'identifier les freins éventuels le plus en amont possible afin de réduire les durées de séjour à l'hôtel en identifiant rapidement l'orientation la plus adaptée.

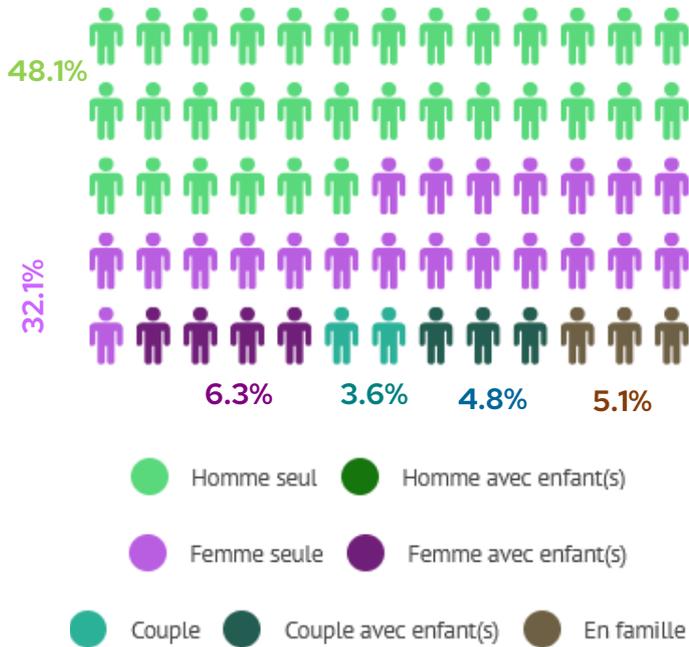
L'objectif est également de proposer aux ménages hébergés un appui dans l'accès aux droits et / ou une réponse aux besoins de 1ères nécessités.

Cette mission permet la coordination des acteurs autour des situations complexes afin de travailler au mieux avec l'ensemble des partenaires.

Enfin, un temps est dédié aux échanges avec les structures d'hébergement afin de faire le point sur le parcours des personnes hébergées au sein de ces dernières, là encore, dans une démarche d'accompagnement pour lever les freins et favoriser la fluidité.

Cela permet également de faire de la médiation avec les hôteliers et ainsi renforcer notre partenariat.

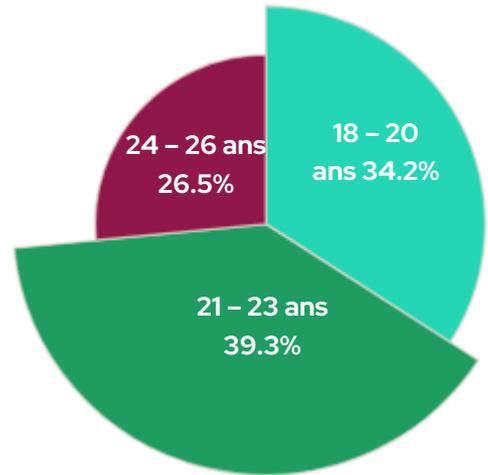
## Zoom sur la mission référent jeune



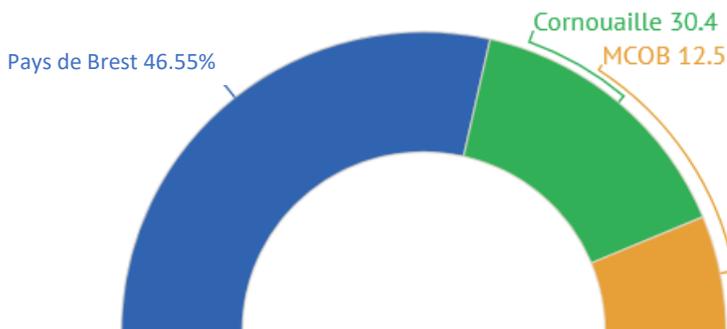
### 407 ménages jeunes en 2024 :

Ce qui représente **500 personnes (443 adultes et 57 enfants)**.

Près de **48%** de ménages sont des hommes seuls, **32.1%** des femmes seules, **6.3%** des femmes avec enfant(s) et **4.8%** des couples avec enfants.



**Plus de 50%** des jeunes ayant sollicités le dispositif d'hébergement d'urgence sont sur le territoire du Pays de Brest, **30%** se trouvent sur le sud Finistère et **12.5%** sur le territoire de Morlaix – Carhaix.



**18.9%** des jeunes ayant fait appel au 115 rencontrent des difficultés de santé.

**17.7%** des jeunes sont victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

**13.5%** de ces jeunes sont en situation administrative complexe.



**54.5%** des jeunes ayant sollicités le 115 ont été mis à l'abri en 2024.



### Au-delà des chiffres :

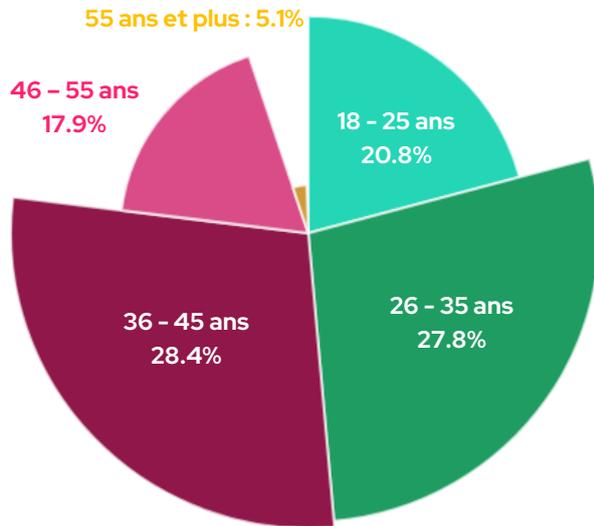
Les référents jeunes participent à des temps d'échanges régulier avec les partenaires de l'urgence sociale (An Dreuzell, ADELIE, missions locales, FJT Ailes, MHU, FJT Amitiés d'Armor, FJT Fondation Masse Trévidy). Ces échanges se font dans le cadre de réunions ou lors des échanges téléphoniques selon l'urgence de la situation. L'objectif est d'assurer le repérage, le suivi et accompagnement des jeunes afin de sécuriser leur parcours d'insertion.

Des temps d'échanges institutionnels ont été organisés dans le but de développer une réflexion commune, dans le cadre des difficultés rencontrées lors de la prise en charge des jeunes.

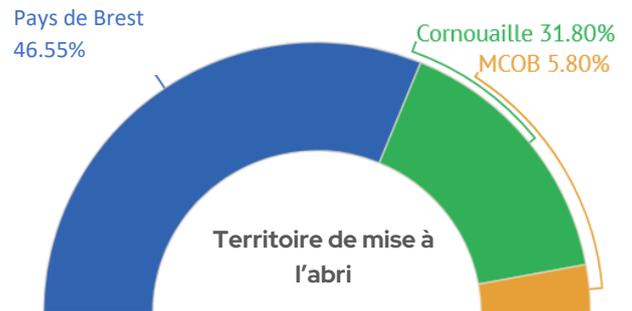
## Zoom sur le public victime de violences

### Volet urgence

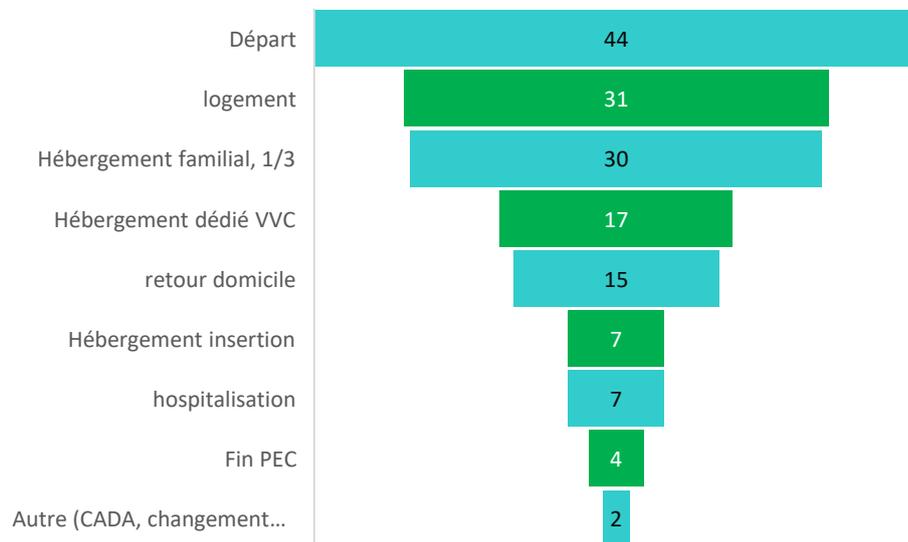
En 2024, **174** ménages ont été mis à l'abri au motif de violences conjugales ou intrafamiliales. Ce qui représente **264** personnes dont **91** enfants.



**65.7%** de ce public sont des femmes seules, **29%** des femmes avec enfant(s) et **5.2%** des hommes seuls.



→ La durée moyenne d'hébergement en urgence pour ces ménages est de **76.7 nuits** (contre 45 en moyenne générale).



Concernant les sorties, nous notons que **28%** des fins de prise en charge sont dues à des « départs » pour lesquels les personnes concernées n'ont pas donné d'explication. Il s'agit certainement pour une majorité de retours à domicile. Si nous ajoutons les retours à domicile verbalisés cela représente **37%** des fins d'accueils en 2024.

L'accès au logement est le 2<sup>ème</sup> motif de sortie du dispositif d'hébergement d'urgence avec **19.7%** des situations, suivi des solutions amicales ou familiales (**19.1%**). Les sorties vers des hébergements dédiés aux femmes victimes de violences représentent **10.8%** des sorties de l'année. Viennent ensuite les hospitalisations (**4.4%**), les entrées en hébergement d'insertion (**4.4%**), les fins de prises en charge (**2.5%**) puis les entrées en CADA et changement de territoire (**1.3%**)



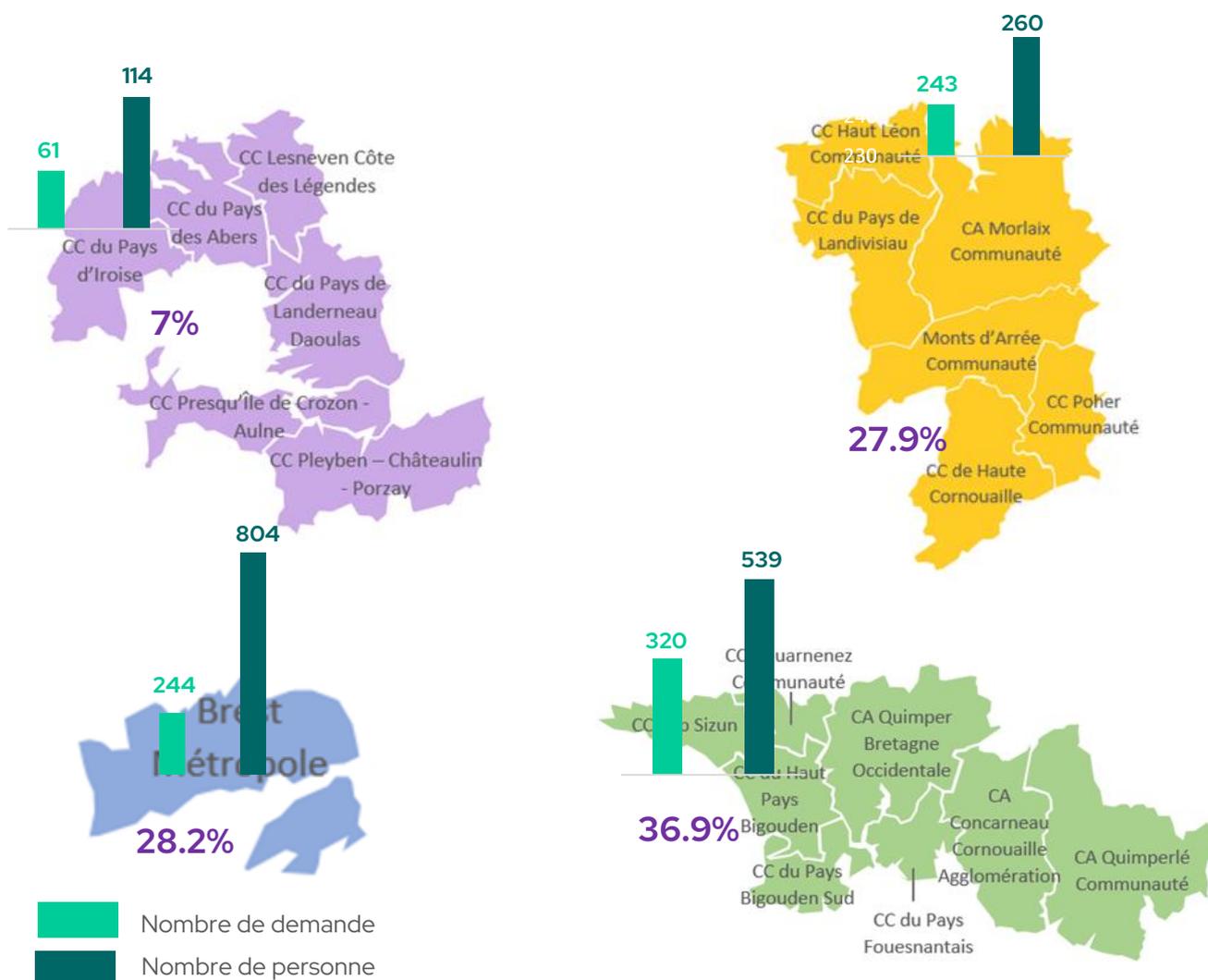
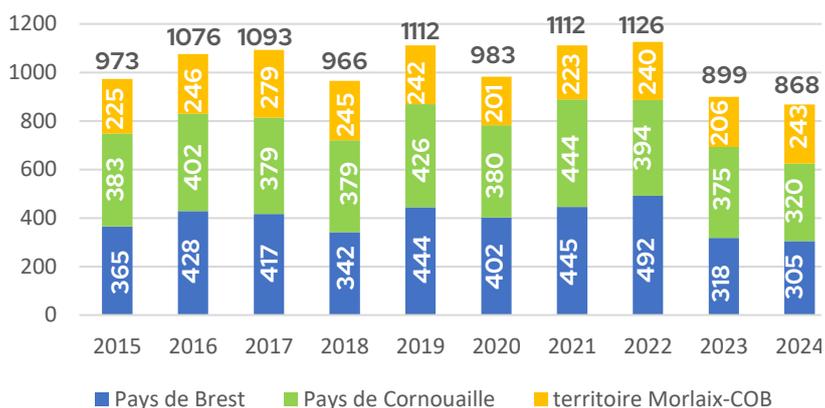
## 2. Le volet insertion

### Evolution de la demande

**868** demandes ont été enregistrées

(en baisse de 3.4% par rapport à 2023, -23% depuis 2022) soit **1 206** personnes (1544 en 2023 et 1983 en 2022).

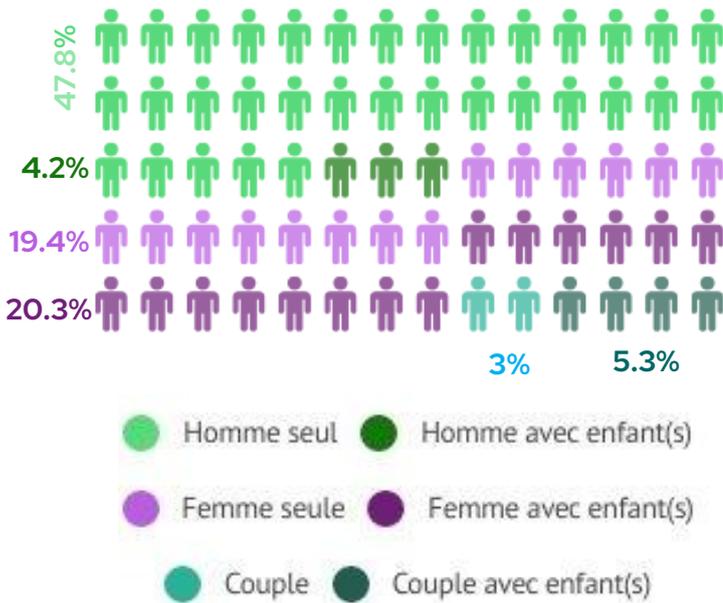
La baisse la plus importante concerne le Pays de Cornouaille avec **-14.7%** de demandes.



Avec la baisse constatée sur l'ensemble du département, la répartition territoriale des demandes insertion évolue.

Le Pays de Cornouaille reste le territoire avec le plus de demandes comme en 2023 (**-4.8 points**). La proportion de demandes sur le territoire de Brest Métropole remonte de **2.9 points**, sur le Pays de Brest (hors BM), elle baisse de **3.1 points**, sur le territoire de Morlaix-COB, elle augmente de **5 points**.

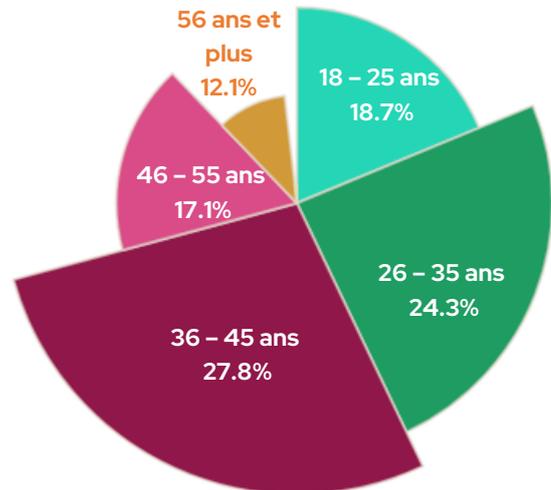
## Typologie des demandeurs



Les 36 - 45 ans sont la tranche d'âge la plus représentée quant aux demandes insertion avec **25.1%** (+2.7 points), suivis des 26 - 35 ans avec **24.3%** et les 18 - 25 ans avec **18.7%** (-0.9 point) des demandes. A noter que les jeunes adultes (18 - 25 ans) sont surreprésentés également sur l'insertion, puisque dans la population adulte finistérienne ils ne représentent que **10.6%**. Le nombre de personnes de 56 ans et plus reste stable.

Le nombre de personnes seules faisant une demande d'insertion atteint **67.1%** des demandes.

La typologie des demandeurs évolue peu. La part des hommes seuls reste stable pour atteindre **47.8%** cette année (45.5% en 2023, 44.5% en 2022, 47.5% en 2021, 49.1% en 2020, 49.7% en 2019 et 50.5% en 2018). Les demandes concernant des ménages avec enfant(s) représentent **29.9%** des demandes.

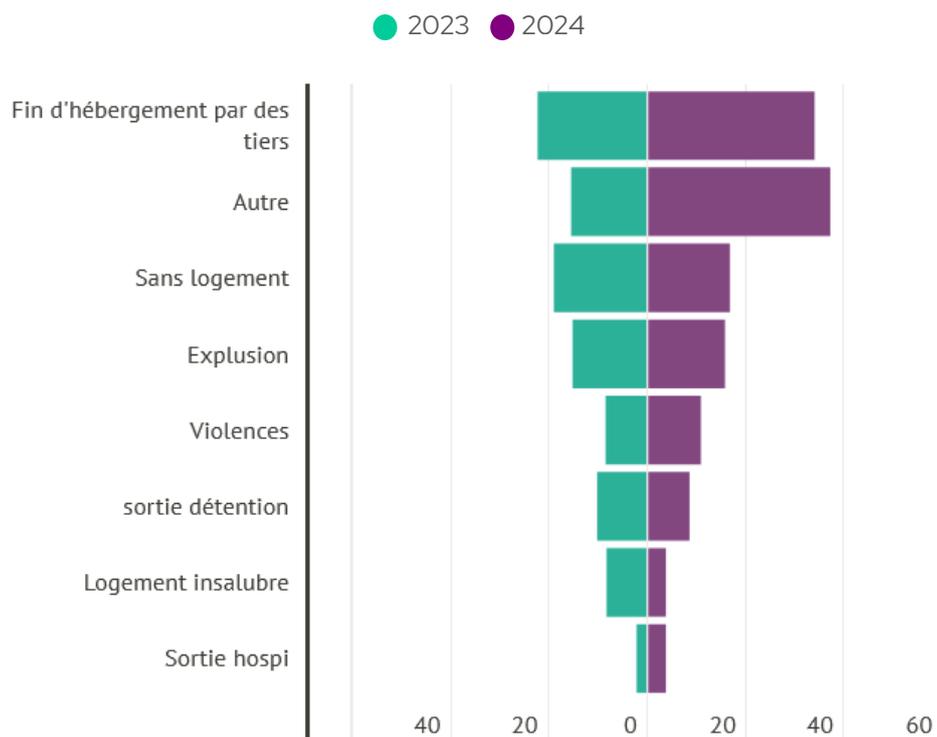


## Ressources



En 2024, plus du tiers des demandeurs percevaient le RSA, **19.7%** l'AAH (+4 points), **14.5%** un salaire, **11.1%** recevaient des ressources de pôle emploi et **8.8%** étaient sans ressources (2.7 points). Au cumul plus de la moitié des demandeurs perçoivent les minimaux sociaux (+1.5 points).

## Motif de la demande



En 2024, **33.8%** des demandeurs invoquent comme motif principal de recours au SIAO la fin d'hébergement par des tiers. Le motif « autre » regroupe des items tels que : départ du pays d'origine, départ du département d'origine, sortie de CADA, absence de ressource.

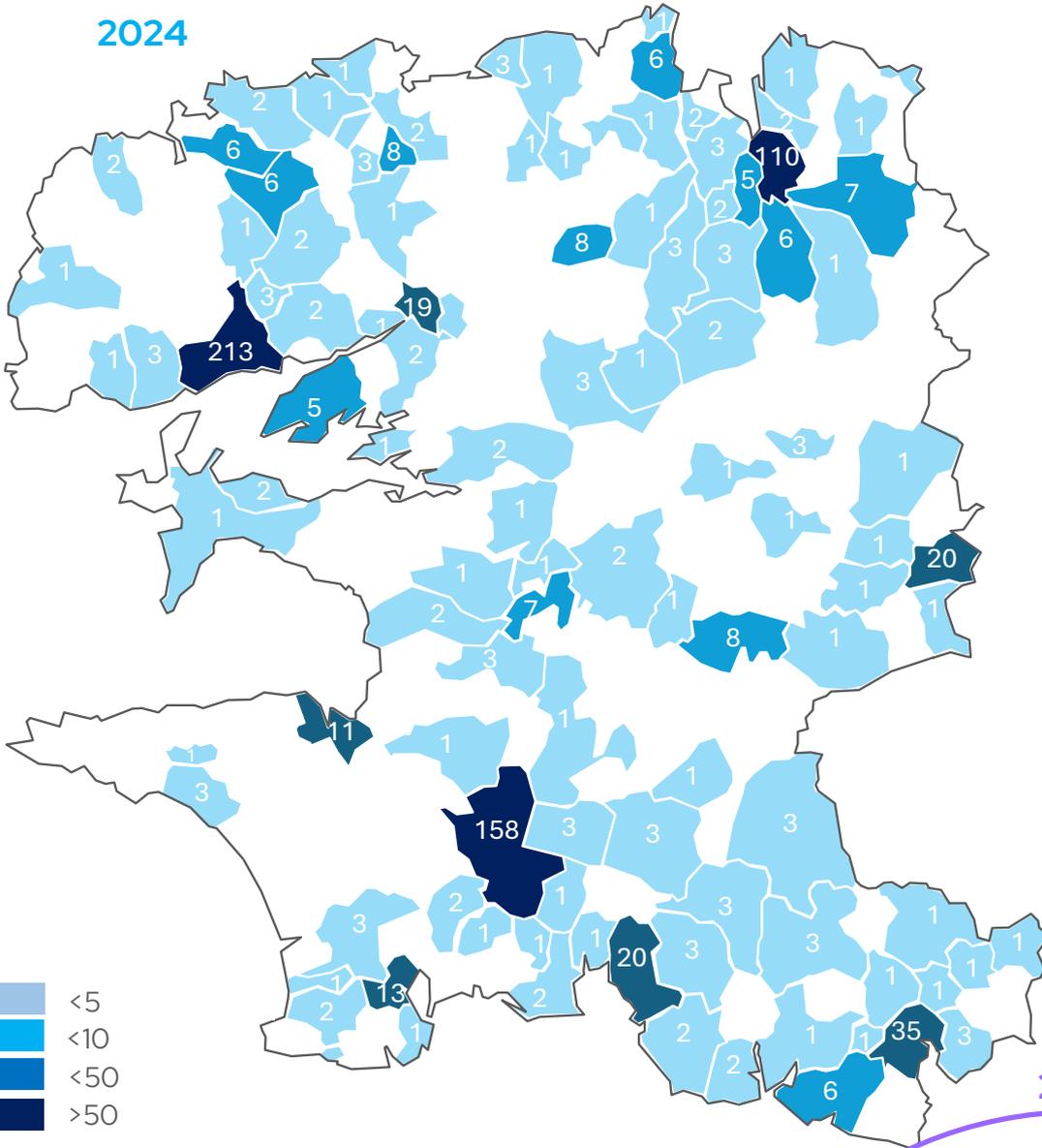
Sur le territoire de Cornouaille, ce motif est également le plus invoqué avec **27.2%**, suivi du fait d'être sans logement (**15.3%**), l'expulsion et la perte de logement (**13.6%**). Pour le territoire de Morlaix-COB, le 1<sup>er</sup> motif est également la fin d'hébergement par des tiers (**32.9%**), suivi par l'expulsion ou la perte de logement (**17.4%**) et le fait d'être sans logement (**14.7%**).

Enfin, pour le Pays de Brest, c'est la fin d'hébergement par des tiers (**26.3%**), suivi par la sortie de détention (**21.7%**) et enfin le fait d'être sans logement et l'expulsion ou la perte de logement (**9.1%**).

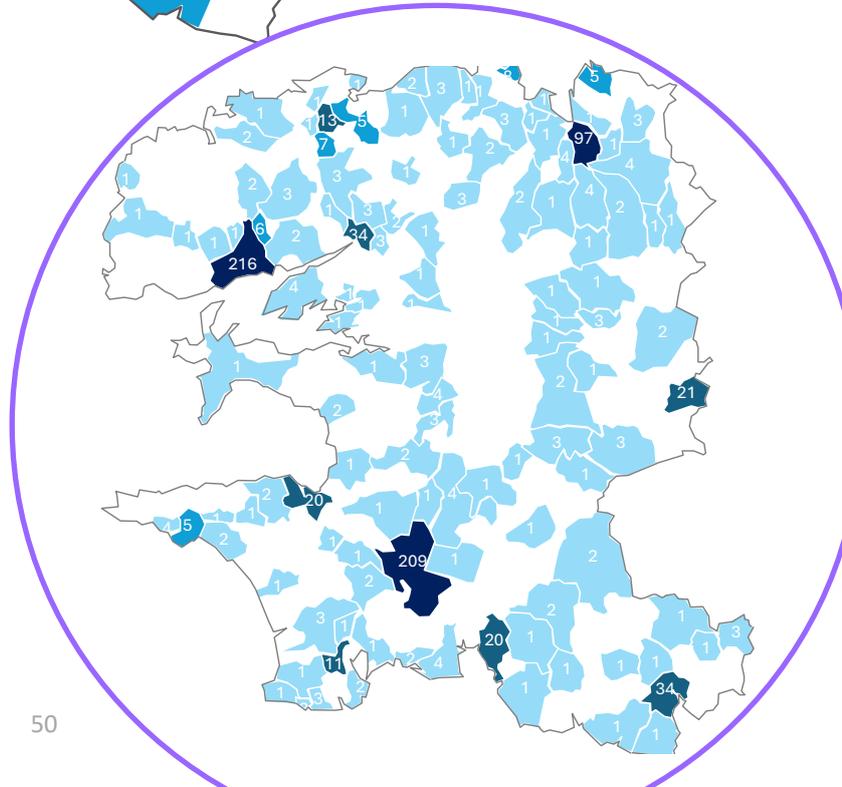
Le motif de demande dû à des violences intrafamiliales est de **8.3%**, il était de **7.8%** en 2023 (**+0.5 points**).

# Origine géographique des demandeurs

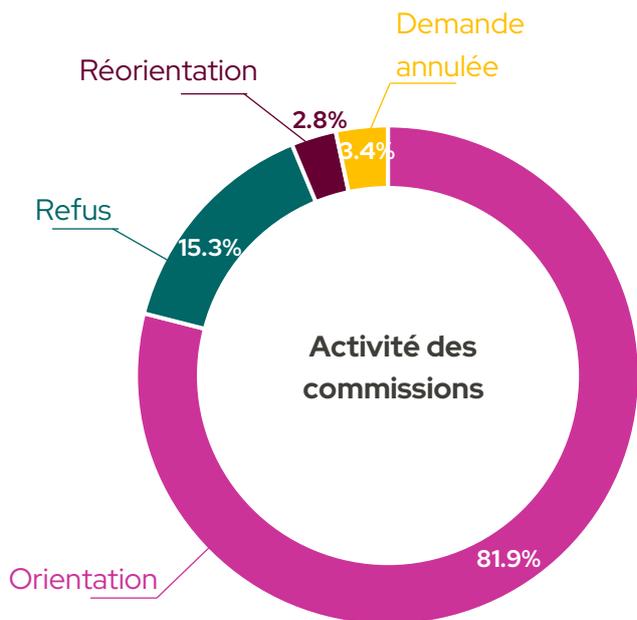
2024



2023



## Activité des commissions

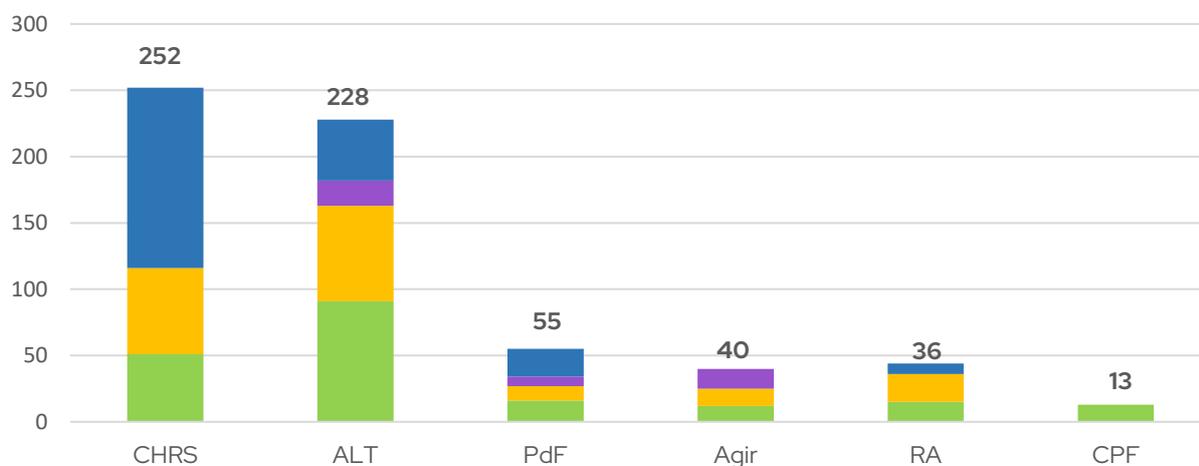


**81.9%** des demandes sont orientées vers un dispositif (75.6% en 2023, 81% en 2022).

**18.1%** des demandes ne sont pas orientées, elles sont alors refusées (15.3%) ou réorientées (2.8%). A noter que 47% des refus sont dus au fait que la demande relève du logement de droit commun

**3.4%** sont annulées avant décision.

## Répartition des orientations



**40.4%** des orientations se font en direction des CHRS (+4.3 points sur un an). **53.9%** des orientation ont lieu à Brest Métropole.

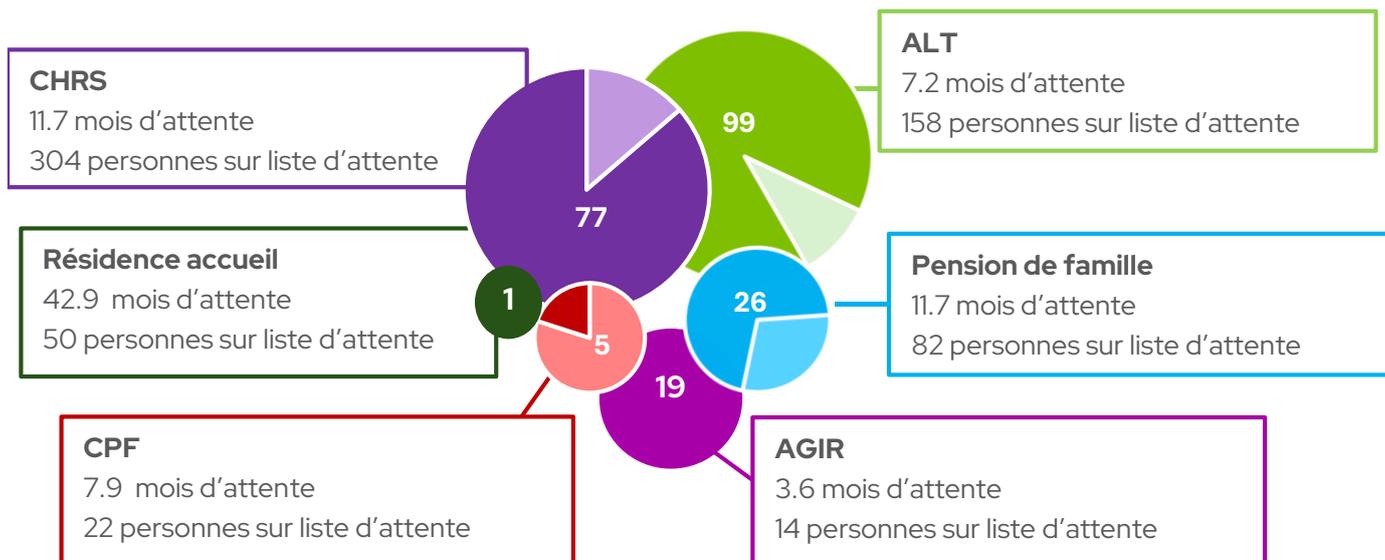
**36.5%** des demandes sont orientées vers l'ALT (+3.8 points). **39.9%** des orientations ont lieu sur le Pays de Cornouaille.

**8.8%** vers les pensions de famille (+2.9 points).

**6.4%** des demandes sont orientées vers les accompagnements "AGIR" (dispositif présent sur le COB 29, sur le Pays de Brest hors Brest Métropole et sur le territoire de Quimperlé Communauté) (-0.8 point).

**37.5%** des orientations ont lieu sur le Pays de Brest hors Brest Métropole.

## Temps d'attente et nombre d'admission par dispositif

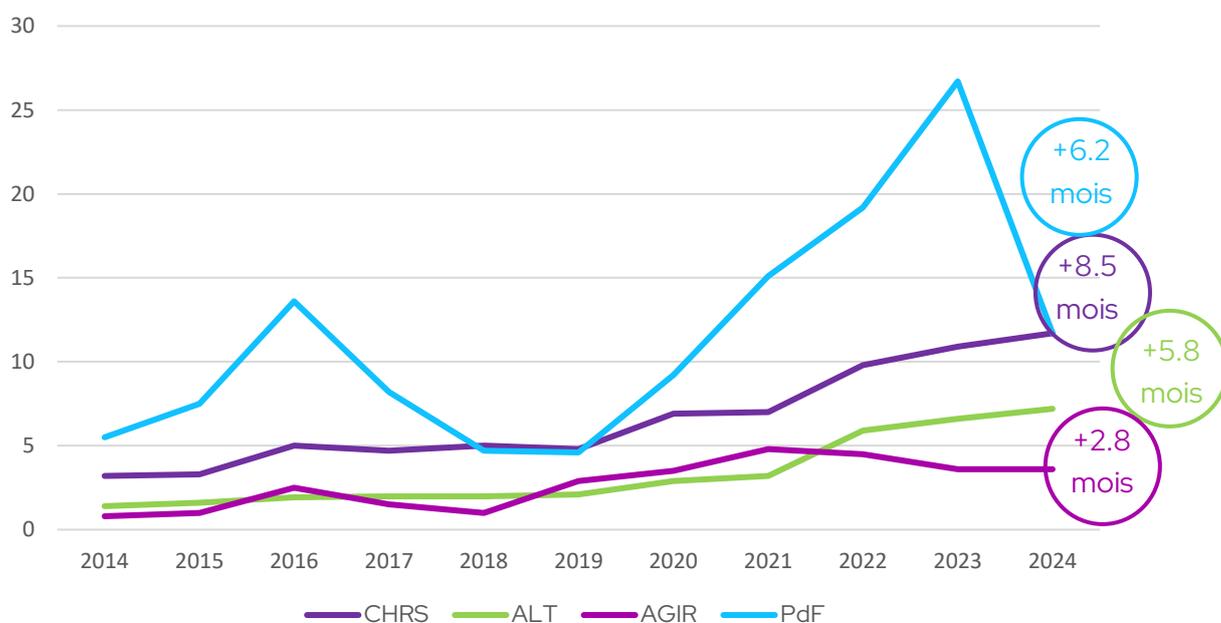


**227** admissions ont eu lieu en 2024 sur les dispositifs cités ci-dessus.

Elles étaient au nombre de 207 en 2023 et 243 en 2022.

En 2024, **11.9%** des admissions concernent des ménages reconnus prioritaires DALO / DAHO (soit 27 admissions). Les ménages reconnus prioritaires par la COMED représentent **80%** des admissions en CPF, **29.4%** des admissions en pension de famille, **14.3%** en CHRS et **9.7%** en ALT. Les temps d'attente avant admission de ces ménages sont significativement plus bas que pour le reste des demandeurs. En effet, il est **3.6** mois pour l'ALT contre 7.2 mois\* en général, **1.5** mois en CHRS contre 11.7 mois et **4.7** mois en pension de famille contre 11.7.

## Evolution du temps d'attente avant d'admission par dispositif

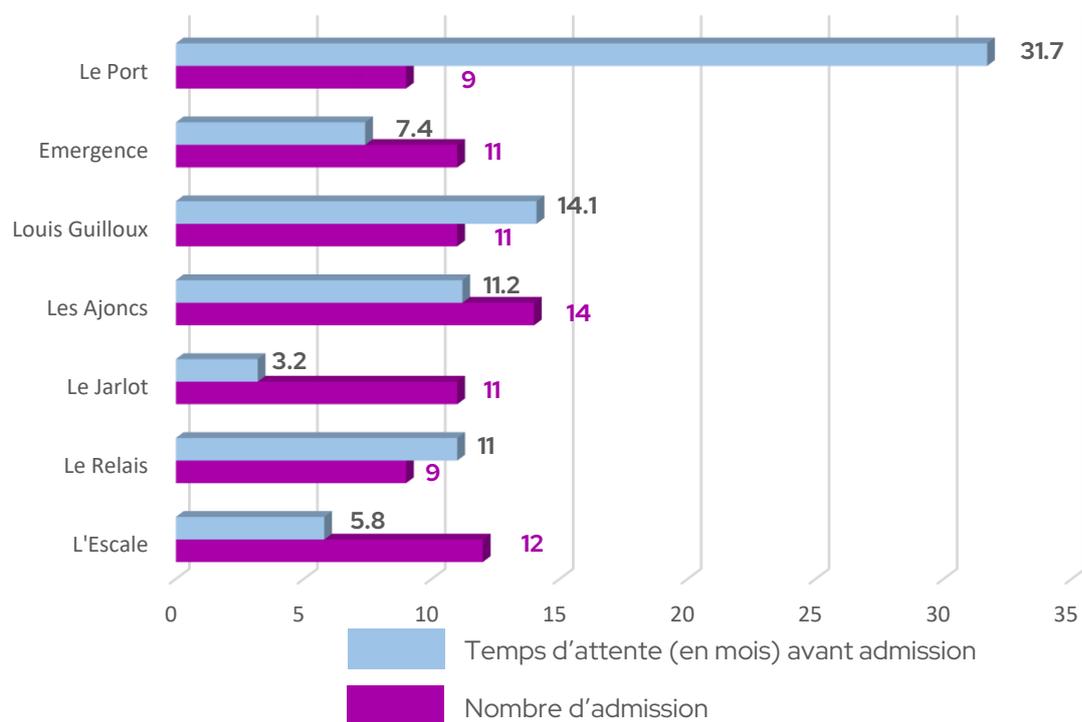


Depuis 2014, nous notons une hausse générale du temps d'attente avant entrée en structure d'hébergement, quel que soit le dispositif.

La hausse la plus importante, concerne les CHRS. En effet, avant admission en CHRS il fallait attendre en moyenne 3.4 mois en 2014 contre 11.7 mois en 2024.

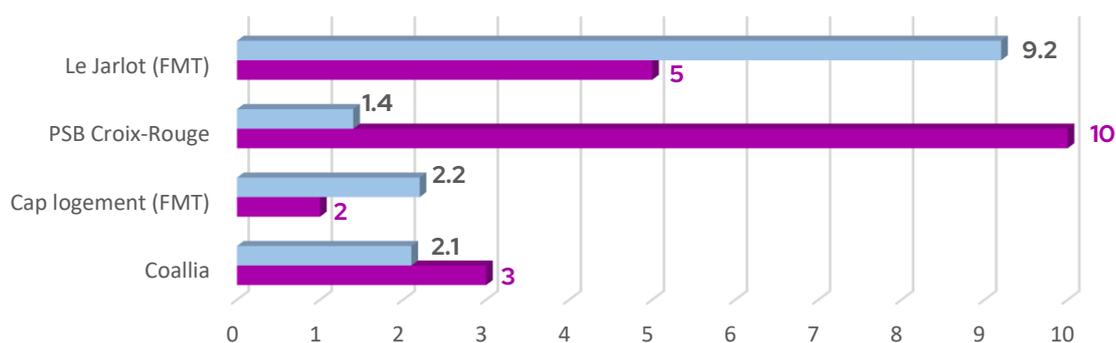
\*A noter : pour le calcul des temps moyens avant admission les ménages DALO / DAHO n'ont pas été retirés.

## Bilan CHRS



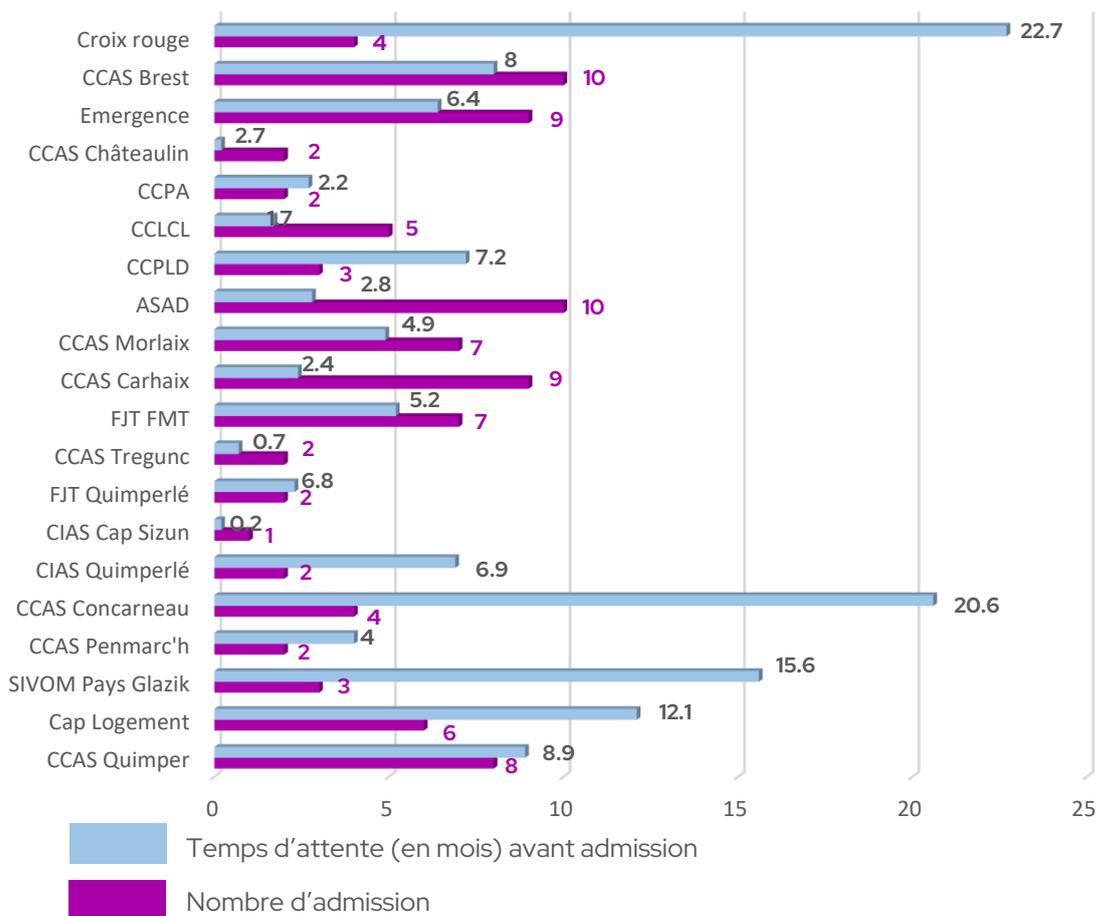
Pour les CHRS, nous comptons **77** admissions en 2024 contre 49 en 2023, 104 en 2022 et 95 en 2021. Parallèlement, **252** ménages ont été orientés en direction des CHRS. Ce qui représente un taux d'entrée de **30.5%**. **45.4%** des admissions sur le CHRS Louis Guilloux sont issues d'un recours DALO/DAHO, ce taux est de **11%** pour le CHRS Le Relais et de **8.3%** pour le CHRS l'Escale.

## Bilan AGIR



**19** admissions ont eu lieu sur le dispositif AGIR. **46** ménages ont été orientés. Ce qui représente un taux d'entrée de **41.3%**.

## Bilan ALT



En ALT, **99** admissions ont eu lieu en 2024. **228** ménages ont été orientés sur liste d'attente ALT. Ce qui représente un taux d'entrée de **41.6%**. **50%** des admissions sur les ALT du CCAS Quimper sont issus d'un recours DALO/DAHO, ce taux est de **33%** pour le SIVOM du Pays Glazik et Cap Logement, **25%** pour le CCAS de Concarneau...

## Bilan pension de famille



Pour les pensions de famille, nous dénombrons **26** admissions contre **55** orientations soit un taux d'entrée de **47.3%**. **50%** des admissions en pension de famille au CCAS Quimper sont issues d'un recours DALO/DAHO, ce taux est de **66%** pour Cap Logement et **40%** pour le CCAS de Concarneau.

## Typologie d'un demandeur par territoire

### Pays de Cornouaille

2024

**Typologie** : Homme seul  
**Tranche d'âge** : 36 - 45 ans  
**Origine géographique** : Quimper  
**Motif de la demande** : fin d'hébergement par des tiers  
**Ressources** : RSA  
**Orientation** : ALT

2023

**Typologie** : Homme seul  
**Tranche d'âge** : 26 - 35 ans  
**Origine géographique** : Quimper  
**Motif de la demande** : fin d'hébergement par des tiers  
**Ressources** : RSA  
**Orientation** : ALT

### Territoire de Morlaix-COB

2024

**Typologie** : Homme seul  
**Tranche d'âge** : 26 - 35 ans  
**Origine géographique** : Morlaix  
**Motif de la demande** : fin d'hébergement par des tiers  
**Ressources** : RSA  
**Orientation** : ALT

2023

**Typologie** : Homme seul  
**Tranche d'âge** : 36 - 45 ans  
**Origine géographique** : Morlaix  
**Motif de la demande** : fin d'hébergement par des tiers  
**Ressources** : RSA  
**Orientation** : ALT

### Pays de Brest

2024

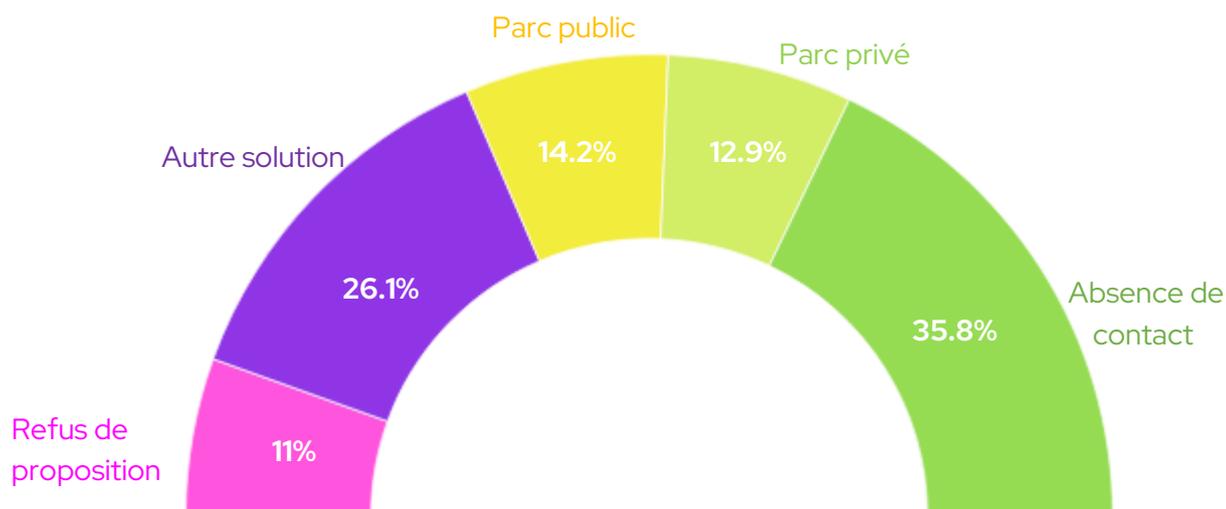
**Typologie** : Homme seul  
**Tranche d'âge** : 36 - 45 ans  
**Origine géographique** : Brest  
**Motif de la demande** : fin d'hébergement chez un tiers  
**Ressources** : RSA  
**Orientation** : CHRS

2023

**Typologie** : Homme seul  
**Tranche d'âge** : 36 - 45 ans  
**Origine géographique** : Brest  
**Motif de la demande** : sortie de détention  
**Ressources** : RSA  
**Orientation** : CHRS

## Suivi des radiations et annulations

En 2024, **310** demandes ont été annulées / radiées des listes d'attente. Ce qui représente un taux de **35.7%** par rapport aux orientations.



## Ménages prêts à sortir

**+42%** de propositions en 2024

En 2024, nous dénombrons en moyenne **19** dossiers de ménages prêts à sortir hébergés dans un dispositif d'urgence et **33** dossiers pour des ménages hébergés dans un dispositif d'insertion, soit un total de **52** dossiers en moyenne par mois.

Concernant les propositions, il y en a eu en moyenne **2** par mois pour les ménages hébergés en urgence et **3** pour les ménages en insertion.

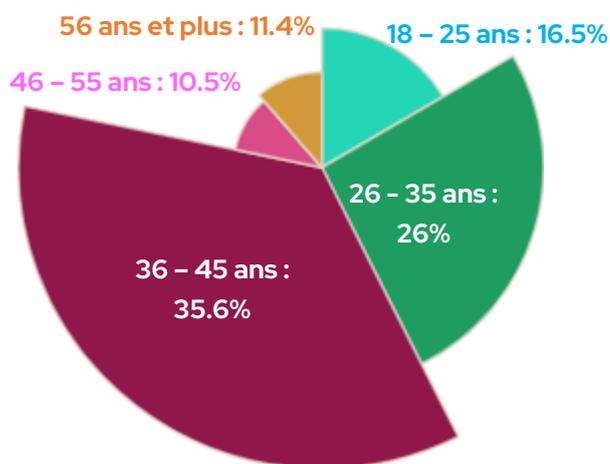
Au total, il a eu **57** propositions cette année contre 40 en 2023.

## Zoom sur le public victime de violences

### Volet insertion

En 2024, **115** ménages victimes de violences ont formalisé une demande insertion contre **117** en 2023.

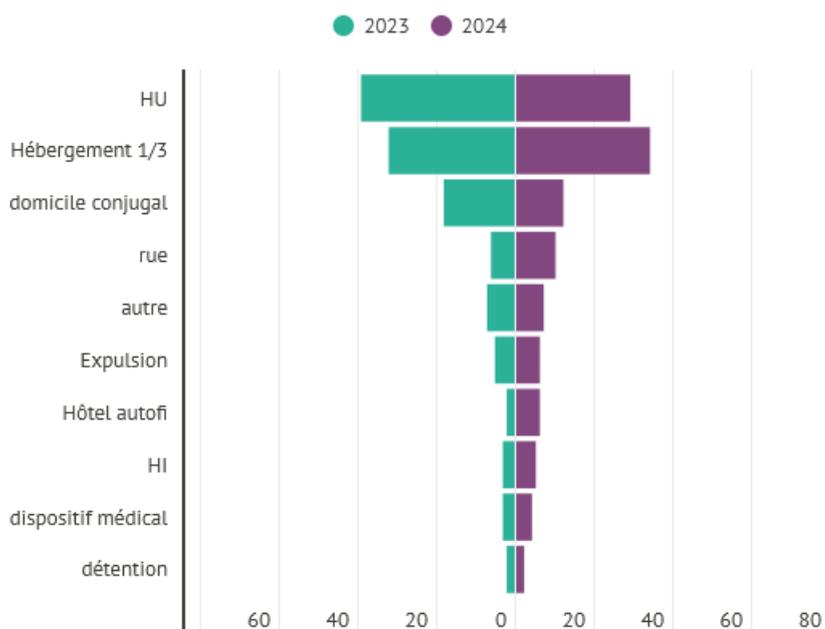
Ce qui représente **222** personnes (**124** adultes et **98** enfants). En 2023, cela représentait **233** personnes (**126** adultes et **107** enfants). Les chiffres sont donc stables entre ces 2 années.



En 2024 la tranche d'âge la plus représentée reste les 36 - 45 ans avec **35.6%** des demandes. Entre 2023 et 2024, nous notons une hausse de **5.5 points** des personnes âgées de plus de 56 ans et une hausse de **4.6 points** de celles de moins de 25 ans (**16.5%** en 2024 contre **11.9%** en 2023).

Les femmes avec enfants représentent **48.7%** des ménages et les femmes seules **38.3%**.

### Situation au moment de la demande



### Réponses commissions

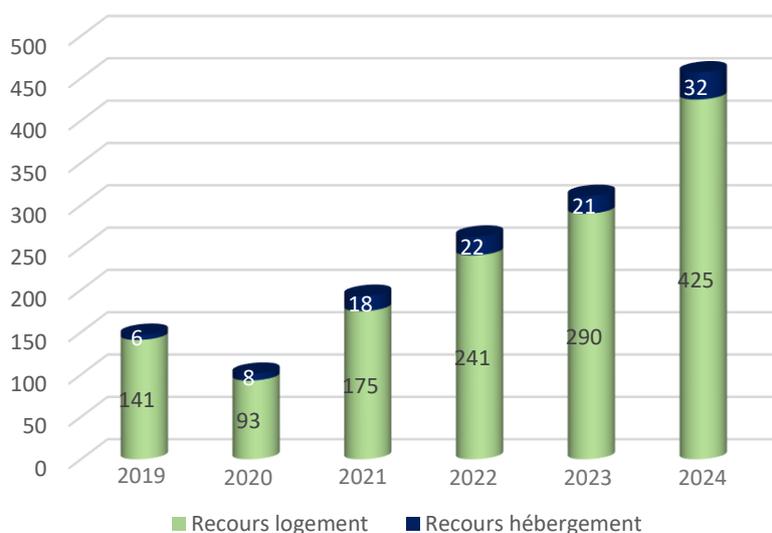
**79.8%** des demandes ont été orientées sur liste d'attente (33 orientations en ALT, 31 en CHR, 3 en CPF, 3 en IML, 3 en résidence accueil, 3 en pension de famille et 1 en AGIR).

**3.7%** ont été réorientées vers le logement

**5.5%** orientées vers un autre SIAO (souhait de changement de territoire).

**7.4%** ne relevaient pas du SIAO (relèvent du soin).

## La commission de médiation du Finistère<sup>1</sup>

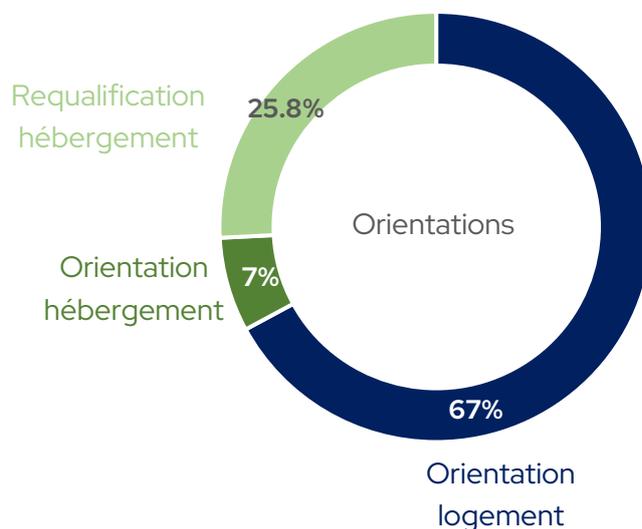


En 2024, le nombre de dossiers reçus par la commission départementale est en hausse de **47%** (**22%** au niveau national).

Cette année **51** ménages ont été orientés par la COMED vers de l'hébergement (dont 40 requalifications)

Concernant les ménages reconnus prioritaires au titre du DAHO, en 2024 :

- **20** ont été admis sur un dispositif
- **8** n'ont pas donné suite à l'orientation prioritaire
- **10** ont annulé pour une autre solution
- **13** ménages restent en attente d'une admission



Concernant les ménages reconnus prioritaires au titre du DAHO et ayant été admis en structure, en 2024, le temps moyen avant admission est de **86** jours.

<sup>1</sup> Commission de médiation du Finistère Bilan 2024, DDETS, pôle hébergement et logement, secrétariat de la commission



03  
ANNEXES



## Annexe 1 : organigramme



## Annexe 2 : Fiche de demande d'hébergement et logement d'insertion

		<b>SIAO 29 FICHE DE DEMANDE HEBERGEMENT/LOGEMENT</b>		Date de l'entretien <input type="text"/>	
<b>LA PERSONNE EST ADRESSEE PAR :</b>					
Nom <input type="text"/>		Organisme <input type="text"/>		E-mail/Téléphone <input type="text"/>	
<hr/>					
<b>EVALUATEUR</b>					
Nom <input type="text"/>		Fonction <input type="text"/>		Structure <input type="text"/>	
Adresse <input type="text"/>					
Téléphone <input type="text"/>		E-mail <input type="text"/>			
<hr/>					
<b>DEMANDEUR 1</b>			<b>DEMANDEUR 2</b>		
Nom <input type="text"/>			Nom <input type="text"/>		
Nom de naissance <input type="text"/>			Nom de naissance <input type="text"/>		
Prénom <input type="text"/>			Prénom <input type="text"/>		
Date de naissance <input type="text"/>			Date de naissance <input type="text"/>		
Sexe <input type="radio"/> Femme <input type="radio"/> Homme			Sexe <input type="radio"/> Femme <input type="radio"/> Homme		
Nationalité <input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> U.E. <input type="checkbox"/> Hors U.E.			Nationalité <input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> U.E. <input type="checkbox"/> Hors U.E.		
Adresse <input type="text"/>			Adresse <input type="text"/>		
Contact à utiliser par le SIAO si différent <input type="text"/>					
Téléphone <input type="text"/>			Téléphone <input type="text"/>		
E-mail <input type="text"/>			E-mail <input type="text"/>		

## CRITERES D'ORIENTATION

Situation familiale

### ENFANTS A CHARGE

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Sexe</u>	<u>Classe</u>	<u>Ecole fréquentée</u>
			▼		
			▼		
			▼		
			▼		
			▼		
			▼		

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants à temps complet ?  Oui  Non

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants pour des droits d'hébergement ?  Oui  Non

Si oui, préciser la fréquence et le cadre légal (amiable/JAF) :

La mise en sécurité est-elle nécessaire?  Oui  Non

Si oui, préciser :

### SITUATION ADMINISTRATIVE

Type de document de séjour :  CNI  Titre de séjour  Récépissé

Autre document

Aucune pièce justifiant de l'identité

Date de fin de validité :

Le document a-t-il été vu?  Oui  Non

### SUIVI SOCIAL

Le demandeur bénéficie-t-il d'un suivi social ? (ASLL, MASP, curatelle, tutelle, suivi social, ASR,...)  Oui  Non

Si oui, préciser le type de suivi :

Si oui, date de début:

Coordonnées du référent et de l'organisme : (nom, mail, téléphone)

## BUDGET

<u>Nature des ressources</u>	<u>Montant</u>	<u>Nature des charges</u>	<u>Montant</u>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Autre</b> <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>TOTAL</b>	<b>€ 0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>€ 0</b>
		<b>Reste à vivre</b>	<b>€ 0</b>

Estimation du droit allocation logement (montant APL ou AL):

### Dettes:

<u>Type de dettes</u>	<u>Montant</u>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Autre</b> <input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>TOTAL</b>	<b>€ 0</b>

Dossier de surendettement ?  Oui  Non

Si oui, date de dépôt du dossier :

## SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI OU DE LA FORMATION

La personne a-t-elle une activité professionnelle ou est-elle en formation ?  Oui  Non

Y-a-t-il un contrat d'insertion  Oui  Non

Si oui, préciser :

## SITUATION AU REGARD DE LA COUVERTURE SANTE

Y-a-t-il des couvertures santé ?  Oui  Non

Si oui, lesquelles ?

## SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT

Type d'hébergement ou de logement au moment de la demande :

Une demande est-elle en cours ?  Oui  Non

Si oui, préciser :  FJT  
 Résidence sociale (hors FJT)  
 Service locatif social / intermédiation locative (SIVS, ALMA...)  
 HLM  
 DALO/DAHO

Si oui, date de dépôt de la demande et nom de l'organisme auprès duquel la demande a été effectuée ?

Le demandeur présente-t-il un handicap nécessitant un aménagement particulier ?  Oui  Non

Si oui, préciser :

Motif de la demande d'hébergement ?

Précisions:

Parcours logement/hébergement (du plus récent au plus ancien)

<u>Lieu</u>	<u>Durée</u>	<u>Statut d'occupation</u>	<u>Raisons du changement</u>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Le ménage est-il mobile ? (véhicule ou autres possibilités)  Oui  Non

Le ménage a-t-il des animaux de compagnie ?  Oui  Non

Si oui, Préciser ?

Si oui, une solution de garde est-elle possible ?

## SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE

Le demandeur est-il en attente d'un jugement ou de l'exécution d'une peine ?  Oui  Non

Si oui, Préciser ?

**PRESENTATION DE LA SITUATION DU MENAGE (EXPOSE SOCIAL) :**

**OBJECTIFS ATTENDUS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LE DEMANDEUR :**

Une mesure d'accompagnement est-elle préconisée?  Oui  Non    Type:

Si une demande est déjà en cours:    Type:     Date:

Adhésion du ménage ?  Oui  Non

**PRECONISATION D'ORIENTATION DU TRAVAILLEUR SOCIAL QUI A FAIT L'ENTRETIEN**  
(CHRS, ALT, Pension de famille, Résidence accueil,...)

Préconisation (choix 1)

Préconisation (choix 2)

Si Autre :

Préconisation du demandeur si différente du travailleur social

Villes/Territoires souhaités



## FICHE SYNTHÈSE DEMANDE D'HEBERGEMENT/LOGEMENT D'INSERTION

Un exemplaire est remis au ménage demandeur

Demandeur	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Demandeur	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Motif de la demande:	<input type="text"/>	
Préconisation(s) du travailleur social:	<input type="text"/>	Choix 1
	<input type="text"/>	Choix 2
Préconisation du demandeur si différente du travailleur social	<input type="text"/>	
<input type="text"/>		<input type="text"/>
Signature du ménage demandeur		Signature du travailleur social ayant réalisé l'entretien
	DATE <input type="text"/>	

Sans signature, la demande ne sera pas étudiée par le SIAO 29

Ce document de synthèse destiné au ménage demandeur et au SIAO 29 a pour objectif de garantir l'adhésion des personnes sollicitant un hébergement d'insertion. Le ménage reconnaît valider les informations de la fiche et être en accord avec le type d'hébergement/logement préconisé. Merci de tenir informé le SIAO 29 de toute évolution de votre situation pouvant impacter votre demande.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de votre demande d'hébergement/logement d'insertion. Les destinataires des données sont:

- Le SIAO 29
- Les membres de la commission d'orientation territoriale
- Les opérateurs gestionnaires de dispositifs susceptibles de vous accueillir.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au SIAO 29 - 30, rue de la Providence, 29000 QUIMPER. (Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant).

Le SIAO 29 est une association d'opérateurs (loi 1901) chargée d'orienter les personnes en situation de mal logement sur des hébergements d'urgence et d'insertion. Il a pour objectif de contribuer efficacement à améliorer l'orientation et la prise en charge de personnes, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés, conduisant chaque personne à une amélioration de ses conditions de vie.

SIAO 29  
30, rue de la Providence  
29000 QUIMPER  
02 98 58 40 83  
insertion@siao29.fr - www.siao29.fr

## Notice d'information

### DISPOSITIFS

#### **CHRS**

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale est un lieu d'accompagnement vers l'insertion. Son but est d'« aider les personnes à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale » (art L.345-1 du CASF). Le public accueilli fait face à des difficultés d'ordre économique et social. L'hébergement ne constitue donc qu'un aspect du dispositif.

#### **ALT (Allocation Logement Temporaire)**

(Appelé logement d'urgence sur certains territoires)

Permettent d'accueillir, pour une durée limitée, des personnes qui éprouvent des difficultés pour l'accession ou le maintien dans le logement.

#### **Pension de famille (Maison-relais)**

C'est une forme particulière de résidence sociale, elle permet l'accueil, sans limite de durée, de personne à faible niveau de ressource et dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement autonome. Elles accueillent souvent des personnes ayant fréquemment eu recours à des structures d'hébergement. Elles proposent des services collectifs, l'intégration passe par le biais d'animation et si besoin d'un accompagnement social ou médico-social.

#### **Résidence Accueil**

C'est une forme particulière de pension de famille qui allie logements privatifs et espace de vie collectif, à destination d'un public souffrant de troubles psychiques et /ou psychiatriques stabilisés.

#### **AGIR - Accompagnement de type CHRS ( COB, Pays de Brest (hors Brest), Quimperlé Communauté)**

Accompagnement global individualisé renforcé. C'est une forme d'accompagnement social global de type CHRS qui n'est pas contrainte par la nécessité d'avoir un logement ou un hébergement. Cet accompagnement se fait là où vit le ménage. Ce dispositif propose uniquement un accompagnement, il ne propose pas de solution d'hébergement.

#### **Intermédiation locative: Sous-location/Bail glissant**

Logement du parc public ou privé loué par un organisme qui le sous-louera ensuite à un ménage en difficulté d'insertion économique, sociale et/ou administrative. Le bail en sous-location est à durée déterminée, le bail glissant peut glisser vers un bail classique. Dans ce dernier cas, le ménage restera donc dans le logement et deviendra locataire en titre.

#### **Résidence sociale (Cornouaille)**

Ce sont des logements destinés aux ménages ayant de faibles revenus ou des difficultés à se loger. Le public est généralement en capacité d'occuper un logement autonome. C'est une solution transitoire dans l'attente d'un logement dans le parc immobilier traditionnel.

#### **Logement de promotion familiale (Cornouaille)**

Ce type de dispositif s'adresse à des ménages cumulant des difficultés en terme de « savoir gérer » et « savoir habiter » mais pouvant vivre en collectif.

### RAPPELS

- Les encadrés rouges doivent impérativement être complétés
- La fiche doit être signée par le ménage et le travailleur social
- Privilégier la complétude informatique. Attention à la lisibilité du document si ce n'est pas le cas.
- L'évaluation n'est pas seulement un exposé de la situation au moment de la demande. Elle doit faire apparaître le parcours logement et les problématiques qui ont amené le ménage à solliciter le SIAO
- Deux notions essentielles doivent apparaître dans l'exposé social: le savoir habiter et le savoir gérer du ménage
- Il faut s'interroger sur le type d'accompagnement dont a besoin le ménage
- Il ne faut pas orienter seulement en fonction des dispositifs existants sur le territoire
- Après orientation en commission, le demandeur doit confirmer son inscription sur liste d'attente. Sa situation devra être mise à jour auprès du SIAO, tous les 3 mois ou 6 mois en fonction du dispositif.
- Il est impératif d'avoir un moyen de contact valide pour que le SIAO puisse joindre le ménage.





# Bulletin d'information

Numéro 2

## Actualités

### Appel à candidature pour la gestion du SIAO en Finistère

Le 15 mars 2024, le Préfet fait paraître un appel à candidature pour la gestion du SIAO dans le Finistère.

Unanimes, les membres du SIAO 29 ont souhaité candidater afin de poursuivre le travail engagé et conserver la dynamique partenariale construite avec le SIAO sur notre département.

Fin mai, la réponse du SIAO 29 a été retenue par l'Etat dans le cadre d'une convention pluriannuelle de 3 ans.

Cet appel à candidature bien qu'éprouvant pour les équipes aura permis de dresser un bilan exhaustif du fonctionnement et des perspectives d'évolution des missions du SIAO.

### Déploiement du SI-SIAO

L'application SI-SIAO est destinée à être utilisée par l'ensemble des partenaires de l'évaluation de la demande d'hébergement à l'accueil en dispositif.

Sur le Finistère, l'ouverture de l'application SI-SIAO aux structures d'hébergement est en

cours depuis le dernier semestre 2023. Afin de familiariser les partenaires avec ce nouvel outil, le SIAO a réalisé des demi-journées de formations qui ont eu lieu de novembre 2023 à avril 2024 pour les gestionnaires d'hébergement d'insertion.

Des "sessions rebonds" ont également eu lieu afin de laisser le temps aux gestionnaires de s'approprier l'outil.

L'ouverture de l'application aux services d'hébergement d'urgence pourra débuter d'ici la fin d'année 2024.

### Réunions bilan des commissions insertion

Au premier trimestre 2024, des réunions de bilan sur le fonctionnement des commissions SIAO ont eu lieu sur plusieurs territoires.

Celles-ci ont été initiées avec la mise en place de questionnaires envoyés par mail aux participants afin de recueillir leurs avis concernant le fonctionnement, l'animation des réunions, les temps d'échanges et les pistes d'améliorations éventuelles.

De ces questionnaires un bilan a été établi afin d'en échanger ensuite en commission.

### Changement de bureau

La présidence du SIAO 29 a changé de main lors du conseil d'administration du 7 juin dernier.

Julien VERGNAULT (Croix-Rouge Française - PSB) succède à Marion MAURY (CCAS Brest) présidente de septembre 2022 à juin 2024.

Le Bureau est composé de:

- Président : Julien VERGNAULT
- Vice-présidente: Annie PEURON (CIAS du Poher)
- Secrétaire: Sophie CABARET (ASAD)
- Secrétaire-adjointe: Nathalie STEPHAN (CCAS Morlaix)
- Trésorier: Jean LE BARS (CCAS Quimper)

Nous remercions Marion MAURY et René BILIEN pour leur implication au sein du bureau de l'association.

### Assemblée générale

L'association a tenu son assemblée générale le 27 juin, cela a été l'occasion de dresser le bilan de l'année passée et de présenter les données du rapport d'observatoire.

Le rapport est à retrouver sur le site internet du [SIAO 29](#).

# L'hébergement d'urgence et d'insertion

période : janvier à août 2024

## L'hébergement d'urgence



■ Nb de pers différentes à l'hôtel  
■ Nb de mineurs différents à l'hôtel

A ces mises à l'abri s'ajoutent 350 places en hébergement alternatifs aux nuitées et en structures d'hébergement d'urgence.

➔ **+2.2%** d'appels au 115 sur la période  
➔ **+12.2%** de demandes d'hébergement sur la période



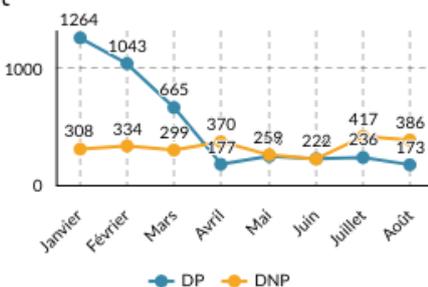
Depuis avril dernier, nous avons changer de méthode d'enregistrement des demandes d'hébergement faites au 115 pour mieux refléter la réalité.

Avant ce changement, chaque renouvellement d'hébergement comptait pour une réponse positive, aujourd'hui, seule l'entrée en hébergement sera comptabilisée comme telle (hôtel ou structure). Les autres demandes seront considérées comme des demandes renouvelées.

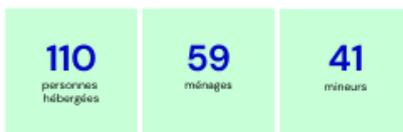
Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des DP et DNP au regard de cette modification de pratique. N'apparaissent donc ici que les nouvelles demandes d'hébergement.

Sur la période, les mises à l'abri (demandes pourvues - DP) représentent 60.8% des réponses du 115.

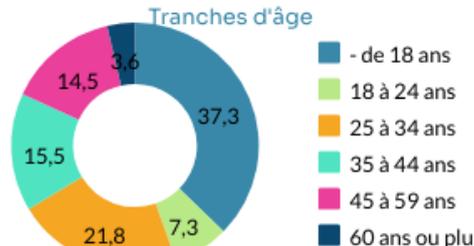
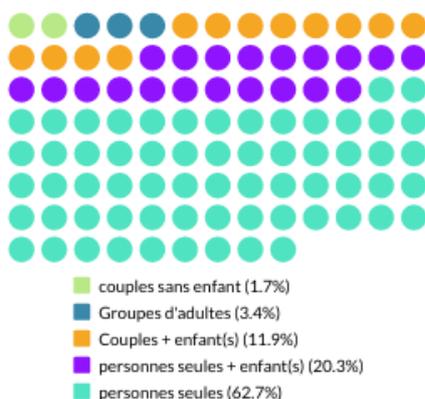
Les demandes non pourvues (absences mises à l'abri - DNP) représentent 39.2% des réponses.



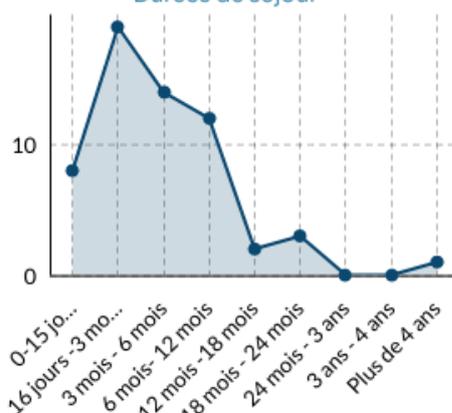
## Photographie des ménages à l'hôtel au 1er septembre 2024



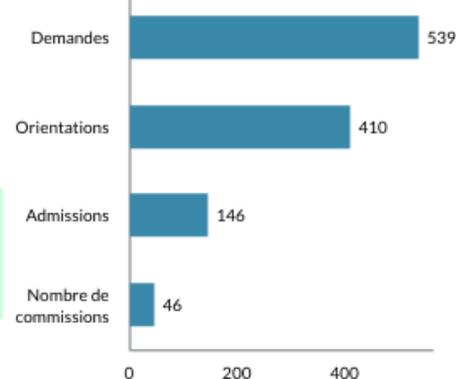
## Typologie



## Durées de séjour



## L'hébergement d'insertion



De janvier à août 2024, 539 demandes d'hébergement d'insertion ou de logement adapté ont été traitées par les commissions. Pour la 2e année consécutive c'est une tendance à la baisse. Tendance qui sera à confirmer pour l'ensemble de l'année. Durant le 1er semestre 2024, 76.1% des demandes d'hébergement d'insertion ont données lieu à une orientation.



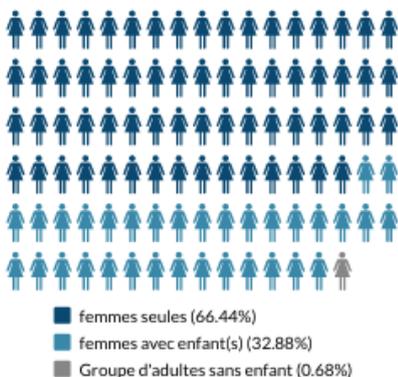
# Baromètre d'activité

Les femmes victimes de violences ayant sollicité le 115

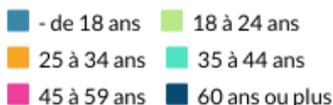
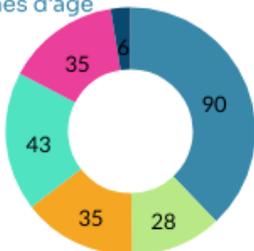
**146** ménages différents ont sollicité le 115 en 2024 avec comme motif "victimes de violences"

**237** personnes  
**147** femmes  
**90** enfants

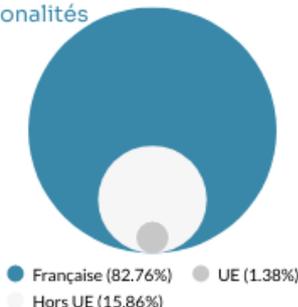
## typologie des ménages



## Tranches d'âge



## Nationalités



**94 femmes** résidentes sur le Pays de Brest ont sollicitées le 115 pour ce motif. Ces 94 demandes concernent 150 personnes dont 56 enfants. 69.2% sont des femmes seules. 30.8% sont des femmes avec enfant(s). La moyenne d'âge des femmes victimes est de 37.5 ans.



**7 femmes** résidentes sur le Pays de Morlaix-Cob 29 ont sollicitées le 115 pour ce motif. Ces 7 demandes concernent 13 personnes dont 6 enfants. 57.1% sont des femmes seules. 42.9% sont des femmes avec enfant(s). La moyenne d'âge des femmes victimes est de 36.67 ans.



**46 femmes** résidentes sur le Pays de Cornouaille ont sollicitées le 115 pour ce motif. Ces 45 demandes concernent 74 personnes dont 28 enfants. 62.2% sont des femmes seules; 35.6% sont des femmes avec enfant(s); 2.2% sont des groupes d'adultes. La moyenne d'âge des femmes victimes est de 39.45 ans.

## Les places d'hébergement dédiées

En plus des places d'hébergement classiques, l'Etat finance des places d'hébergement d'urgence dédiées aux femmes victimes de violences (hors CHRS spécialisés).



Ces données seront consolidées dans le rapport d'observatoire 2024



# Baromètre d'activité

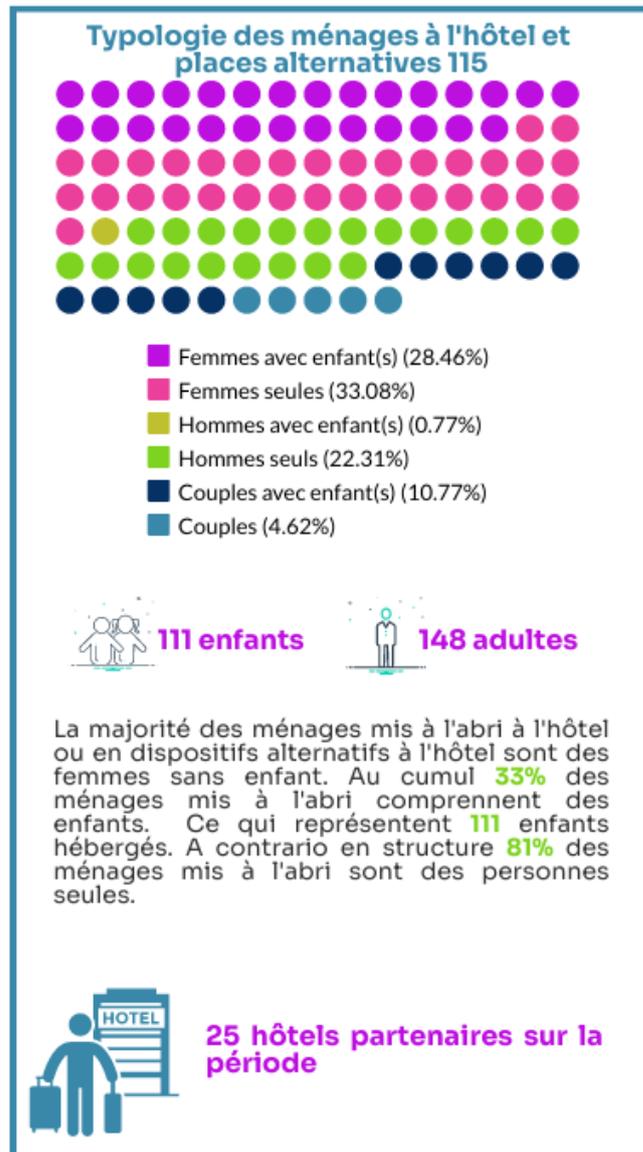
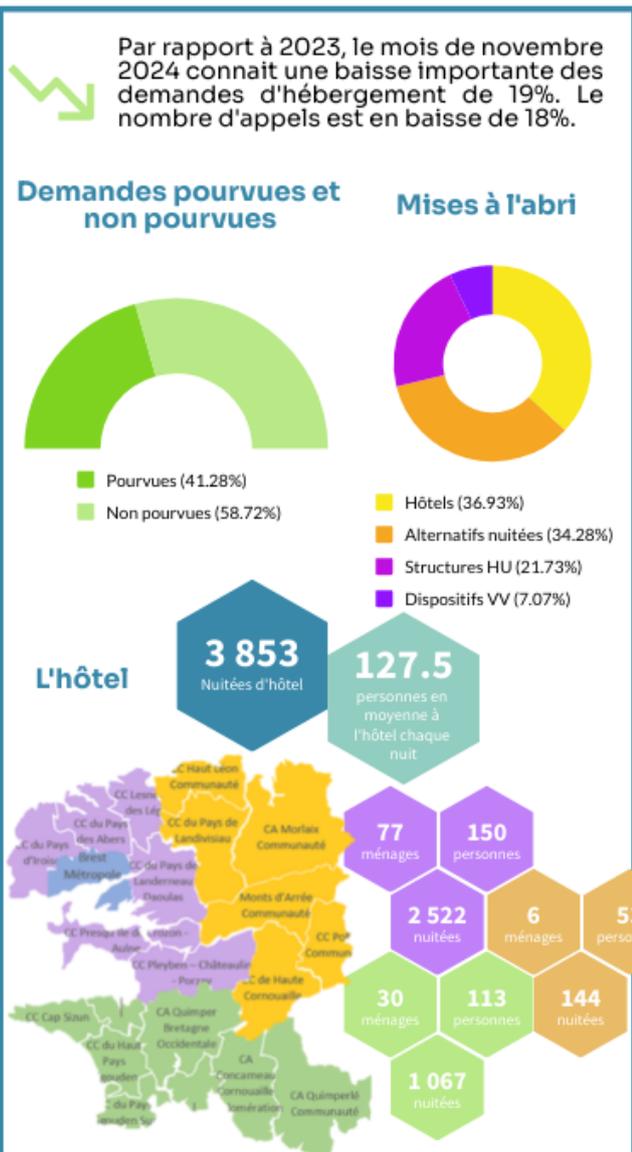
Période hivernale - novembre 2024



**1698** appels sur la période  
soit **66** appels/jour en  
moyenne



**1897** demandes  
d'hébergement





**Décembre 2024**  
**565**  
 pers. hébergées sur un disp. d'urgence

# Baromètre d'activité

Période hivernale - décembre 2024



**1666 appels sur la période**  
 soit **65 appels/jour** en moyenne



**1950 demandes d'hébergement**

Par rapport à 2023, le mois de décembre 2024 connaît une hausse des demandes d'hébergement de 14% et des appels de 9.8%.

### Demandes pourvues et non pourvues



■ Pourvues (43.82%)  
 ■ Non pourvues (56.18%)

### Mises à l'abri

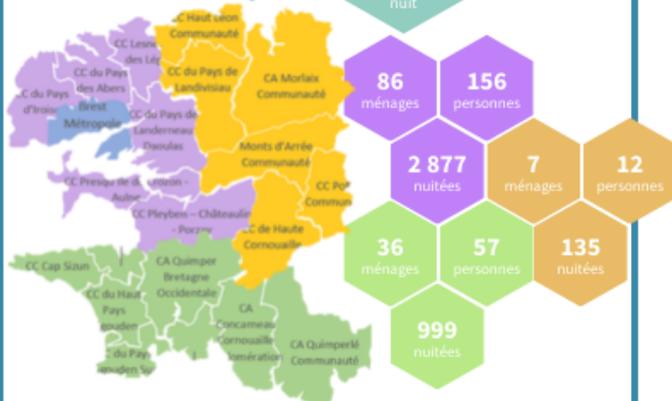


■ Hôtels (37.7%)  
 ■ Alternatifs nuitées (34.69%)  
 ■ Structures HU (20.18%)  
 ■ Dispositifs VV (7.43%)

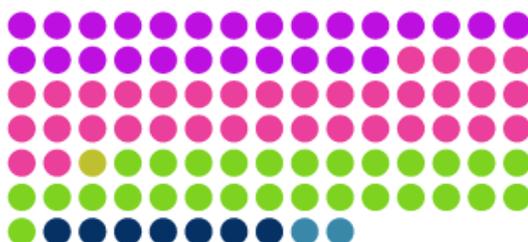
### L'hôtel

**4 011**  
Nuitées d'hôtel

**129.4**  
personnes en moyenne à l'hôtel chaque nuit



### Typologie des ménages à l'hôtel et places alternatives 115



- Femmes avec enfant(s) (26.09%)
- Femmes seules (35.51%)
- Hommes avec enfant(s) (0.72%)
- Hommes seuls (28.26%)
- Couples avec enfant(s) (7.25%)
- Couples (2.17%)



**105 enfants**



**152 adultes**

La majorité des ménages mis à l'abri à l'hôtel ou en dispositifs alternatifs à l'hôtel sont des femmes sans enfant. Au cumul **34%** des ménages mis à l'abri comprennent des enfants. Ce qui représentent **105** enfants hébergés. En structure, **78.7%** des ménages mis à l'abri sont des personnes seules.



**25 hôtels partenaires sur la période**



1 allée Mgr Jean René Calloc'h – boîte  
aux lettres 161 – 29000 Quimper  
[association@siao29.fr](mailto:association@siao29.fr) / 02 98 58 40 83